

Les Entreprises Cara Limitée

États financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada

Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Les Entreprises Cara Limitée,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Les Entreprises Cara Limitée, qui comprennent les bilans consolidés au 31 décembre 2017 et au 25 décembre 2016, les états consolidés du résultat net, du résultat global, des capitaux propres totaux et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Les Entreprises Cara Limitée au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Le 9 mars 2018
Vaughan, Canada

Les Entreprises Cara Limitée

États consolidés du résultat net

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 décembre 2017	25 décembre 2016
Chiffre d'affaires (note 6)	667 224 \$	380 649 \$
Produits tirés des franchises (note 7)	108 017	82 625
Total des produits bruts	775 241 \$	463 274 \$
Coût des stocks vendus	(300 105)	(141 839)
Frais de vente et charges générales et administratives (note 8)	(335 210)	(217 245)
Dépréciation d'actifs (notes 14 et 15)	(6 856)	(1 938)
Charges de restructuration et autres charges (note 9)	(4 376)	(211)
Produits d'exploitation	128 694 \$	102 041 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 10)	(12 453)	(5 899)
Quote-part du profit lié (de la perte liée) à la participation dans des coentreprises	322	(147)
Bénéfice avant impôt sur le résultat	116 563 \$	95 995 \$
Impôt sur le résultat (note 11)		
Exigible	(11 153)	(6 947)
Recouvrement (charge) d'impôt différé	4 398	(22 008)
Bénéfice net	109 808 \$	67 040 \$
Bénéfice net attribuable		
aux actionnaires de la société	109 726 \$	67 218 \$
à la participation ne donnant pas le contrôle	82	(178)
	109 808 \$	67 040 \$
Bénéfice net par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la société (note 23) (en dollars)		
Bénéfice de base par action	1,84 \$	1,28 \$
Bénéfice dilué par action	1,77 \$	1,22 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Les Entreprises Cara Limitée

États consolidés du résultat global

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

	<u>31 décembre 2017</u>	<u>25 décembre 2016</u>
Bénéfice net	<u>109 808 \$</u>	<u>67 040 \$</u>
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net (Perte actuarielle nette) gain actuariel net au titre des régimes à prestations définies, après impôt sur le résultat (note 20)	<u>(1 533)</u>	<u>1 253</u>
Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat	<u>(1 533)</u>	<u>1 253</u>
Résultat global total	<u><u>108 275 \$</u></u>	<u><u>68 293 \$</u></u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Les Entreprises Cara Limitée

États consolidés des capitaux propres totaux

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société

	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social (note 22)	Surplus d'apport	Déficit	Capitaux propres totaux
Solde au 25 décembre 2016	59 982	723 724 \$	9 764 \$	(179 546) \$	553 942 \$
Bénéfice net et résultat global	–	–	–	109 726	109 726
Autres éléments du résultat global	–	–	–	(1 533)	(1 533)
Dividendes	–	–	–	(24 152)	(24 152)
Rachat d'actions (note 22)	(1 468)	(33 857)	–	–	(33 857)
Émission d'actions ordinaires (note 22)	30	750	–	–	750
Exercice d'options sur actions (note 22)	28	351	(111)	–	240
Rémunération fondée sur des actions (note 21)	–	–	2 304	–	2 304
	(1 410)	(32 756)	2 193	84 041	53 478
Solde au 31 décembre 2017	58 572	690 968 \$	11 957 \$	(95 505) \$	607 420 \$

Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société

	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social (note 22)	Surplus d'apport	Déficit	Capitaux propres totaux
Solde au 27 décembre 2015	49 163	438 001 \$	13 622 \$	(226 916) \$	224 707 \$
Bénéfice net et résultat global	–	–	–	67 218	67 218
Autres éléments du résultat global	–	–	–	1 253	1 253
Dividendes	–	–	–	(21 101)	(21 101)
Actions émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes (note 22)	7	227	–	–	227
Émission d'actions ordinaires (note 22)	9 651	277 565	–	–	277 565
Exercice d'options sur actions (notes 21 et 22)	1 161	7 931	(7 919)	–	12
Rémunération fondée sur des actions (note 21)	–	–	4 061	–	4 061
	10 819	285 723	(3 858)	47 370	329 235
Solde au 25 décembre 2016	59 982	723 724 \$	9 764 \$	(179 546) \$	553 942 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Les Entreprises Cara Limitée
 Bilans consolidés
 Aux 31 décembre 2017 et 25 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

	Au 31 décembre 2017	Au 25 décembre 2016
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie	41 971 \$	26 764 \$
Débiteurs (note 27)	60 991	83 905
Stocks (note 12)	26 321	27 837
Impôt exigible à recevoir	–	146
Charges payées d'avance et autres actifs	8 573	5 937
Total des actifs courants	137 856 \$	144 589 \$
Créances à long terme (note 13)	40 033	41 427
Immobilisations corporelles (note 14)	336 210	327 893
Marques et autres actifs (note 15)	614 968	594 512
Goodwill (note 16)	191 111	188 998
Actif d'impôt différé (note 11)	23 361	18 604
Total des actifs	1 343 539 \$	1 316 023 \$
Passifs		
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer	86 131 \$	93 077 \$
Provisions (note 17)	6 959	5 159
Passif lié aux cartes-cadeaux	57 495	62 889
Impôt sur le résultat à payer	4 107	4 768
Partie courante de la dette à long terme (note 18)	2 916	2 443
Total des passifs courants	157 608 \$	168 336 \$
Dette à long terme (note 18)	401 700	410 703
Provisions (note 17)	8 171	11 436
Autres passifs à long terme (note 19)	67 842	67 971
Passif d'impôt différé (note 11)	100 798	103 635
Total des passifs	736 119 \$	762 081 \$
Capitaux propres		
Capital social ordinaire (note 22)	690 968 \$	723 724 \$
Surplus d'apport	11 957	9 764
Déficit	(95 505)	(179 546)
Total des capitaux propres	607 420 \$	553 942 \$
Total des passifs et des capitaux propres	1 343 539 \$	1 316 023 \$

Engagements, éventualités et garanties (note 26)
Événements postérieurs à la date de clôture (note 30)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Les Entreprises Cara Limitée

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2017	25 décembre 2016
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	109 808 \$	67 040 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	51 056	32 150
Profit net sur la sortie d'immobilisations corporelles	(2 305)	(3 794)
Pertes sur les achats anticipés/annulations de contrats de location de matériel	233	835
Dépréciation d'actifs, déduction faite des reprises	6 856	1 938
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 10)	12 453	5 899
Rémunération fondée sur des actions	2 304	4 061
Impôt sur le résultat versé	(10 762)	(2 229)
Variation de la provision pour restructuration	410	(2 015)
Variation de l'impôt différé (note 11)	(4 956)	22 465
Variation de la provision pour contrats déficitaires	(626)	2 179
Autres éléments hors trésorerie	1 050	(11 692)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation (note 25)	<u>14 405</u>	<u>3 141</u>
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	<u>179 926</u>	<u>119 978</u>
Activités d'investissement		
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie prise en charge (note 5)	(18 815)	(576 659)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(57 471)	(41 603)
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles	2 465	4 983
Produit du rachat anticipé de contrats de location de matériel	676	632
Participations dans des coentreprises (note 15)	(13 831)	-
Quote-part du profit lié à la participation dans des coentreprises	(322)	-
Entrée d'autres actifs	-	(36)
Variation des créances à long terme	(819)	1 890
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	<u>(88 117)</u>	<u>(610 793)</u>
Activités de financement		
Établissement d'une facilité de crédit à long terme, déduction faite des coûts de financement (note 18)	59 025	434 235
Remboursements sur la facilité de crédit à long terme (note 18)	(72 000)	(110 000)
Émission d'actions ordinaires à droit de vote subalterne (note 22)	240	221 524
Rachat d'actions (note 22)	(33 857)	-
Variation des contrats de location-financement (note 18)	3 803	(2 232)
Intérêts versés	(9 661)	(2 838)
Dividendes versés sur les actions ordinaires à droit de vote subalterne et à droit de vote multiple	(24 152)	(20 874)
Remboursements sur une autre dette à long terme	-	(21 645)
(Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement	<u>(76 602)</u>	<u>498 170</u>
Variation de la trésorerie au cours de l'exercice	15 207	7 355
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	26 764	19 409
Trésorerie à la clôture de l'exercice	41 971 \$	26 764 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

Les Entreprises Cara Limitée est une société canadienne constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) qui exerce ses activités en tant qu'exploitant canadien de restaurants à services complets et de franchiseur.

Les actions à droit de vote subalterne de la société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « CARA ». Dans le cadre de son premier appel public à l'épargne (le « PAPE ») au cours de l'exercice 2015, la société a émis des actions à droit de vote multiple à Fairfax Financial Holdings Limited et aux membres de son groupe (« Fairfax ») ainsi qu'à la famille Phelan par l'intermédiaire de Cara Holdings Limited et des membres de son groupe (« Cara Holdings » et, collectivement avec Fairfax, les « actionnaires principaux »). Au 31 décembre 2017, les actionnaires principaux détiennent 65,3 % du nombre total d'actions émises et en circulation ainsi que 97,7 % du contrôle des voix associées à l'ensemble des actions.

L'adresse du siège social de la société est le 199 Four Valley Drive, Vaughan, Canada, L4K OB8. Les Entreprises Cara Limitée et ses filiales sous contrôle sont désignées collectivement dans les présents états financiers consolidés résumés en tant que « Cara » ou la « société ».

2. Mode de présentation

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et selon les méthodes comptables décrites dans les présentes.

La publication des états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration (le « conseil ») le 9 mars 2018.

Base d'établissement

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est de la comptabilisation initiale de l'actif net acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, de certains instruments financiers, des passifs associés à certains types de rémunération fondée sur des actions et des actifs au titre des régimes à prestations définies, lesquels sont présentés à la juste valeur. Les passifs associés aux avantages du personnel sont inscrits à la valeur actualisée calculée suivant des méthodes actuarielles.

Exercice

L'exercice de la société a pris fin le dernier dimanche de décembre pour ce qui est de l'exercice considéré. Par conséquent, l'exercice de la société comporte généralement 52 semaines, mais il compte une 53^e semaine tous les cinq ou six ans. L'exercice clos le 31 décembre 2017 compte 53 semaines et l'exercice clos le 25 décembre 2016 comptait 52 semaines. Le prochain exercice de la société qui sera clos le 30 décembre 2018 comportera 52 semaines.

Estimations et jugements comptables critiques

L'établissement d'états financiers consolidés exige que la direction pose des jugements, fasse des estimations et formule des hypothèses aux fins de l'application des méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et les informations présentées dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Ces jugements et estimations sont fondés sur l'expérience de la direction, sur la connaissance de la conjoncture et des événements courants et sur d'autres facteurs jugés raisonnables selon les circonstances. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

Dans le contexte des présents états financiers, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses.

La direction utilise des estimations et des hypothèses principalement aux fins de l'évaluation des soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment l'expérience de la direction, sa connaissance de la conjoncture et de l'actualité et d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. Les estimations et les hypothèses sont examinées régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les paragraphes qui suivent indiquent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement et la prise en compte d'estimations.

Regroupements d'entreprises

La comptabilisation des regroupements d'entreprises nécessite le recours à des jugements et à des estimations afin de déterminer la juste valeur de la contrepartie transférée, des actifs acquis et des passifs repris. La société emploie toutes les informations disponibles, y compris des évaluations externes et des évaluations d'experts au besoin, pour établir ces justes valeurs. Les modifications des estimations de la juste valeur découlant d'informations supplémentaires concernant les faits et les circonstances qui existaient à la date d'acquisition se répercutent sur le montant comptabilisé au titre du goodwill. Au besoin, la société dispose d'au plus un an à compter de la date d'acquisition pour établir les justes valeurs définitives associées à des regroupements d'entreprises.

Comptabilisation des coentreprises et des entreprises associées

Les coentreprises sont des entités constituées en société séparément à l'égard desquelles existe un contrôle conjoint. L'exercice du jugement est nécessaire pour déterminer si, dans les faits, un contrôle conjoint existe dans chaque circonstance. Des entités sont considérées comme étant sous contrôle conjoint lorsque la société est en mesure d'exercer une influence notable sur celles-ci, mais qu'elle ne les contrôle pas. La direction a évalué la nature de ses ententes de coentreprise avec les coentrepreneurs respectifs et elle a exercé son jugement pour établir si un contrôle conjoint existe effectivement. Même si la société est aussi liée à certains restaurants détenus en coentreprise par un contrat de franchisage, les droits prévus au contrat de franchisage sont considérés comme ayant un caractère protecteur et, de ce fait, ils ne permettent pas un contrôle substantiel supplémentaire sur l'autre partie.

Débiteurs, créances à long terme liées à des franchisés et montants à recevoir de coentreprises liées

Chaque date de clôture, la direction passe en revue les débiteurs, les créances à long terme liées à des franchisés et les montants à recevoir de coentreprises liées, et elle exerce son jugement afin de déterminer si un événement déclencheur est survenu qui rendrait nécessaire la réalisation d'un test de dépréciation.

S'il est nécessaire d'effectuer un test de dépréciation, la direction détermine la valeur nette de réalisation de ses débiteurs et de ses créances à long terme liées à des franchisés en examinant et en mettant à jour les flux de trésorerie futurs prévus et en actualisant ses flux de trésorerie selon leur taux d'actualisation initial. Le mode de détermination de la valeur nette de réalisation exige de la direction qu'elle fasse des estimations portant sur les flux de trésorerie futurs prévus.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties selon le mode linéaire. La direction exerce son jugement pour déterminer la durée d'utilité estimée des actifs et

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

leur valeur résiduelle. Toute révision de ces estimations pourrait avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs, le bénéfice net et le résultat global des périodes à venir.

Évaluation des placements

Dans le cas des participations en actions dans d'autres sociétés lorsque les actions qui sous-tendent le placement ne sont pas cotées en bourse, afin de déterminer la valeur des actions ordinaires, des estimations sont nécessaires pour établir la juste valeur de ces actions sous-jacentes. En conséquence, ces montants sont assujettis à l'incertitude relative à la mesure et à l'exercice du jugement.

Dépréciation d'actifs non financiers

La direction doit exercer un jugement pour constituer les groupes d'actifs qui serviront à déterminer les unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles. Elle doit également exercer un jugement pour distinguer les groupes d'UGT appropriés afin de déterminer à quel niveau le goodwill et les immobilisations incorporelles doivent faire l'objet de tests de dépréciation. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée.

La direction formule diverses estimations pour évaluer la valeur recouvrable d'une UGT. La société détermine la valeur recouvrable des immobilisations corporelles comme étant la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou la valeur d'utilité si celle-ci est plus élevée. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant le chiffre d'affaires futur, le bénéfice, les dépenses d'investissement et les taux d'actualisation prévus des marques de commerce, et elle détermine la valeur recouvrable du goodwill selon la valeur d'utilité. Les prévisions au titre du chiffre d'affaires et du résultat cadrent avec les plans stratégiques présentés au conseil d'administration de la société. Les taux d'actualisation sont établis en fonction d'une estimation des dépenses d'investissement moyennes pondérées d'après des données sur le secteur d'activité qui sont obtenues de sources externes et qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

Contrats de location

Afin de classer les contrats de location comme contrats de location-financement ou contrat de location simple, la direction doit poser certaines hypothèses visant à estimer la valeur actualisée des paiements futurs au titre de la location et la durée d'utilité estimée des actifs connexes. Ces hypothèses visent la répartition de la valeur entre les terrains et les bâtiments et les taux d'actualisation.

Impôt sur le résultat et autres impôts

Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement en ce qui a trait aux lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où elle exerce des activités. La direction doit également formuler des jugements en ce qui a trait au classement des transactions et à l'évaluation de l'issue possible des demandes de déductions, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs, à la naissance et à la résorption des différences temporaires, à la possibilité d'utiliser les actifs d'impôt différé et aux vérifications possibles des déclarations d'impôt sur le résultat et des autres déclarations par les autorités fiscales.

Avantages futurs du personnel

La comptabilisation des coûts liés aux régimes de retraite à prestations définies se fonde sur diverses hypothèses, notamment l'estimation des taux de croissance de la rémunération et de l'âge au moment du départ à la retraite des participants aux régimes et les hypothèses de mortalité. Le taux d'actualisation servant à évaluer l'obligation au titre des prestations constituées est fondé sur celui des obligations de premier ordre émises par des sociétés, établies dans la même monnaie que celle dans laquelle les prestations doivent être versées et comportant une durée à courir jusqu'à l'échéance, qui correspond en moyenne à celle de l'échéance des obligations au titre des

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

prestations définies. D'autres hypothèses clés relatives aux obligations au titre des régimes de retraite sont fondées sur des données actuarielles et sur la conjoncture actuelle du marché.

Cartes-cadeaux

La direction est tenue de formuler certaines hypothèses liées à la probabilité d'utilisation des cartes-cadeaux d'après la tendance historique en matière d'utilisation. L'application de ces hypothèses donne lieu à une réduction des coûts de gestion du programme de cartes-cadeaux et de règlement du passif connexe lorsqu'il peut être établi qu'il est peu probable que la carte-cadeau soit utilisée en s'appuyant sur plusieurs faits, notamment les habitudes passées d'utilisation et une modification du programme de cartes-cadeaux.

Provisions

La direction examine les provisions chaque date de clôture en exerçant un jugement afin de déterminer la probabilité qu'une sortie d'avantages économiques découle de l'obligation légale ou implicite ainsi que le montant estimé de l'obligation connexe. Du fait que ces éléments, par leur nature, relèvent du jugement, les montants des règlements futurs pourraient différer des montants comptabilisés.

Rémunération fondée sur des actions

La comptabilisation de la rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres exige de la direction qu'elle fasse des estimations relatives à la juste valeur des options sur actions au moment de l'attribution, en se fondant sur la valeur d'entreprise de la société au moment de l'attribution, ainsi que des estimations relatives à la volatilité, aux taux d'intérêt sans risque et aux renoncations des options dont les droits sont acquis et non acquis.

Informations comparatives

Certaines informations de la société liées aux périodes précédentes ont été reclassées pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.

3. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle. Il y a contrôle lorsque la société est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de son engagement dans l'entité et lorsqu'elle a la capacité de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité du fait du pouvoir qu'elle exerce sur l'entité. La société réévalue le contrôle périodiquement.

Les transactions et les soldes entre la société et ses entités consolidées ont été éliminés à la consolidation.

Participation ne donnant pas le contrôle

La participation ne donnant pas le contrôle représente les participations dans des filiales détenues par des tiers. La quote-part des actifs nets des filiales attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle est présentée comme une composante des capitaux propres. Leur quote-part du résultat net et du résultat global est comptabilisée directement dans les capitaux propres. Les variations de la participation de la société mère dans les filiales qui ne donnent pas lieu à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les titres de capitaux propres. Par conséquent, aucun goodwill n'est comptabilisé du fait de telles transactions. Lorsque la société cesse d'exercer le contrôle ou une influence notable, la participation conservée dans l'entité est réévaluée à sa juste valeur, et la variation de la valeur comptable est comptabilisée en résultat net. La juste

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

valeur correspond à la valeur comptable initiale aux fins de la comptabilisation subséquente de la participation conservée comme une participation dans une entreprise associée, une coentreprise ou un actif financier.

Si la participation dans une entreprise associée est réduite, mais que l'influence notable persiste, seule une quote-part des montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global est reclassée dans le résultat net, selon le cas.

Si la société faisait l'acquisition de la participation ne donnant pas le contrôle restante auprès de tiers, la participation ne donnant pas le contrôle inscrite au bilan serait éliminée, et toute différence entre la contrepartie versée et la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle serait comptabilisée directement dans les capitaux propres.

Certaines participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur étant donné que la partie externe détient des droits qui obligent la société à racheter la participation ne donnant pas le contrôle résiduelle lorsque certains critères sont remplis ou que certains événements se produisent.

Participations dans des coentreprises et des entreprises associées

Les participations sur lesquelles la société exerce un contrôle conjoint et qui répondent à la définition d'une coentreprise selon l'IFRS 11, *Partenariats*, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les participations sur lesquelles la société exerce une influence notable, et qui ne sont ni des filiales ni des coentreprises, sont des entreprises associées. Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation initiale est comptabilisée au coût et, par la suite, la valeur comptable de la participation est ajustée pour tenir compte de la quote-part du bénéfice ou de la perte et des autres variations de l'actif net de l'entreprise associée ou de la coentreprise.

La quote-part du bénéfice ou de la perte de l'entreprise associée ou de la coentreprise qui revient à la société est établie en fonction des plus récents états financiers. Si la quote-part des pertes de l'entreprise associée ou de la coentreprise qui revient à la société est égale ou supérieure à la valeur de la participation dans l'entreprise associée ou la coentreprise, la comptabilisation des pertes subséquentes cesse. La participation de la société dans l'entreprise associée ou la coentreprise aux fins de la comptabilisation des pertes comprend le solde de la participation majoré de la tranche non garantie de tout effet à recevoir d'une partie liée. Lorsque la participation de la société est ramenée à zéro, les pertes supplémentaires font l'objet de provisions et un passif est comptabilisé, seulement dans la mesure où la société a contracté des obligations juridiques ou implicites ou versé des paiements pour le compte de l'entreprise associée ou de la coentreprise. Si l'entreprise associée comptabilise ultérieurement un bénéfice, la société recommence à comptabiliser sa quote-part de ce bénéfice seulement après que la quote-part du bénéfice qui lui revient est égale à la quote-part des pertes non comptabilisées. Chaque date de clôture, la société évalue ses participations pour repérer les indices de dépréciation.

Comptabilisation des produits

Les produits bruts comprennent les produits tirés des activités de restauration de la société. Ces activités visent principalement les ventes d'aliments et de boissons dans les restaurants exploités par la société, les produits tirés des franchises gagnés dans le cadre de contrats de licence conclus entre la société et ses franchisés, ainsi que les ventes de produits alimentaires liées à la vente de produits fabriqués aux épiceries et à certains franchisés.

Ventes de la société

Les ventes de la société représentent les ventes directes de plats cuisinés et de boissons réalisées auprès de clients des restaurants détenus par la société, sa division de service de restauration ainsi que les produits tirés du traitement de commandes effectuées hors site par téléphone, sur le Web et au moyen d'appareils mobiles dans le cas des restaurants franchisés.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

Ventes de produits alimentaires

La société comptabilise les produits tirés des ventes de produits à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir et au montant estimé des incitatifs à la vente offerts aux clients. Les produits sont comptabilisés lorsque le client prend possession du produit, que le titre de propriété est transféré, que l'ensemble des risques et des avantages de la propriété sont transférés au client, que le recouvrement de la contrepartie est probable et que la société a rempli ses obligations d'exécution aux termes du contrat et n'a plus d'engagement courant à l'égard du produit vendu. La valeur des incitatifs à la vente offerts aux clients est estimée d'après les tendances passées et est comptabilisée au moment de la vente en tant que réduction des produits. Les incitatifs à la vente comprennent des rabais et des programmes promotionnels à l'intention des clients de la société. Les rabais sont fondés sur l'atteinte de niveaux déterminés de volumes ou de croissance des volumes et sur d'autres activités promotionnelles convenues. Lors des périodes ultérieures, la société fait le suivi du rendement des clients par rapport aux obligations convenues dans le cadre des programmes d'incitatifs à la vente et, au besoin, elle apporte des ajustements aux produits et aux charges à payer au titre des incitatifs à la vente.

Produits tirés des franchises

La société accorde des contrats de licence à des exploitants indépendants (les « franchisés »). Dans le cadre des contrats de licence, les franchisés versent des redevances de franchise initiales et de renouvellement, des frais de conversion pour les emplacements établis, des redevances en fonction du chiffre d'affaires des franchises et d'autres sommes, notamment des paiements au titre de l'utilisation de matériel et des loyers d'immeubles. Les redevances de franchise et les frais de conversion, le cas échéant, sont essentiellement encaissés au moment où le contrat de licence est conclu.

Les redevances, établies selon un pourcentage du chiffre d'affaires, sont comptabilisées comme des produits et inscrites lorsqu'elles sont gagnées. La plupart des contrats de location prévoient le paiement de montants fixes, y compris le recouvrement des charges d'exploitation, alors que d'autres dépendent du chiffre d'affaires. Les produits locatifs tirés des contrats de location à loyer fixe sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée des baux connexes, tandis que les produits locatifs tirés des contrats de location à loyer variable fondé sur un pourcentage du chiffre d'affaires sont comptabilisés en fonction du chiffre d'affaires réel du restaurant.

Charges financières

Les charges financières sont essentiellement composées des charges d'intérêts sur la dette à long terme, y compris la comptabilisation des coûts de transaction sur la durée attendue de l'emprunt sous-jacent selon la méthode du taux d'intérêt effectif au moment de la comptabilisation initiale de la dette. Toutes les charges financières sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net à mesure qu'elles sont engagées (selon la méthode du taux d'intérêt effectif), déduction faite des montants incorporés au coût d'achat d'immobilisations corporelles qualifiées.

Les charges financières directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou au développement d'un actif qui nécessite une longue période de préparation (plus de six mois) avant sa mise en service prévue sont incorporées au coût de cet actif. Toutes les autres charges financières sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net dans la période au cours de laquelle elles sont engagées. La société inscrit les charges financières à l'actif au taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts en cours de la période.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt est composée de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être versé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'un exercice de la société, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux différences temporaires suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice ou la perte comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale, ainsi que les différences imposables qui se rapportent à des participations dans des filiales, dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. En outre, aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporaires imposables qui résultent de la comptabilisation initiale du goodwill. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés chaque date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable ou, inversement, ils sont augmentés si cette réalisation est probable.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont constatés lorsque la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie provenant de l'actif financier arrivent à expiration et les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations aux termes du contrat arrivent à expiration, sont éteintes ou sont annulées. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à la juste valeur et classés en tant qu'actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net consolidé, en tant qu'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, en tant que prêts et créances, en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente ou en tant qu'autres passifs financiers. Les instruments financiers sont inscrits au bilan de la société et évalués à la juste valeur, à l'exception des prêts et créances, des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, et des autres passifs financiers, qui sont évalués au coût amorti. Les coûts de transaction autres que ceux liés aux instruments financiers classés à la juste valeur dans les états consolidés du résultat net, qui sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés, sont amortis au moyen du taux d'intérêt effectif.

Les profits et les pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net consolidé sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les instruments ont été classés comme suit :

- la trésorerie est désignée à la juste valeur dans les états consolidés du résultat net;
- les débiteurs, les créances à long terme et les sommes à recevoir de parties liées sont classés dans les prêts et créances;
- les créditeurs et charges à payer, les provisions, la dette à long terme et certains autres passifs ont été classés dans les autres passifs financiers.

La société n'a classé aucun actif financier comme étant détenu jusqu'à l'échéance.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

Instruments financiers dérivés

De temps à autre, la société a recours à des instruments financiers dérivés sous forme de contrats de swap de taux d'intérêt dans le but de gérer son exposition actuelle et prévue aux fluctuations des taux d'intérêt. La société ne détient pas d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés dans le cadre d'une relation de couverture efficace sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les charges financières.

Stocks

Les stocks se composent des aliments et des boissons destinés aux restaurants qui appartiennent à la société, ainsi que des aliments et des emballages utilisés dans la division de transformation des aliments et de distribution de St-Hubert. Les stocks sont présentés au coût ou à la valeur de réalisation nette estimée, selon le montant le moins élevé. Les coûts se composent du coût d'achat et des autres coûts engagés pour acheminer les stocks à l'endroit où ils se trouvent, déduction faite des remises de fournisseurs. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Dans le cas des produits fabriqués par la société, le coût des stocks comprend les coûts directs liés aux produits, la main-d'œuvre directe et une part des coûts indirects variables et fixes au titre de la fabrication, y compris l'amortissement. Lorsque les circonstances qui avaient entraîné une réduction de valeur des stocks en deçà du coût cessent d'exister, ou lorsqu'il existe des indications claires de l'augmentation de la valeur de réalisation nette, le montant d'une réduction de valeur comptabilisée antérieurement fait l'objet d'une reprise au titre du coût des stocks vendus.

Immobilisations corporelles

Comptabilisation et évaluation

Les terrains détenus autrement que dans le cadre d'un contrat de location-financement sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis.

Les immobilisations corporelles sont présentées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur nettes cumulées (voir la méthode de dépréciation des actifs à long terme décrite plus loin). Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif, notamment les coûts liés au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site où elles sont situées, et les charges financières relatives aux actifs qualifiés, diminuées des incitatifs à la location reçus des propriétaires.

Les actifs de construction en cours sont comptabilisés pendant la construction, et l'amortissement débute lorsque l'actif est prêt pour utilisation.

Lorsque des parties importantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) de l'immobilisation corporelle.

Le montant des profits ou des pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles est déterminé par comparaison entre le produit de la sortie et la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives dans les états consolidés du résultat net.

Coûts ultérieurs

Le coût lié au remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cette partie d'immobilisation reviennent à la société et si son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable, le cas échéant, de la partie remplacée est décomptabilisée et inscrite dans les frais de vente et charges générales et administratives des états consolidés du résultat net. Le coût des réparations et de la maintenance des immobilisations corporelles est constaté dans les états consolidés du résultat net à mesure qu'il est engagé.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

L'amortissement est calculé en fonction du montant amortissable, soit le coût d'un actif moins sa valeur résiduelle.

L'amortissement débute lorsque les actifs sont prêts pour utilisation et il est constaté selon le mode linéaire de façon à ce que le coût de ces actifs soit amorti sur les durées d'utilité estimées, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les durées d'utilité estimées varient de 2 ans à 12 ans pour le matériel. Les immeubles sont amortis sur 20 ans à 40 ans et les améliorations locatives sont amorties sur leur durée d'utilité estimée ou sur la durée du contrat de location, selon la durée la moins longue, y compris le renouvellement prévu des contrats, jusqu'à concurrence de 15 ans. Les actifs détenus aux termes de contrats de location-financement sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée sur la même base que les actifs détenus ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location respectif. Les contrats de location-financement visant des terrains sont amortis selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location respectif. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à la fin de chaque exercice et ajustés au besoin, sur une base prospective. La charge d'amortissement est constatée dans les frais de vente et charges générales et administratives aux états consolidés du résultat net. La charge d'amortissement liée aux actifs servant à la fabrication et à la transformation des aliments est comptabilisée dans le coût des stocks et dans le coût des stocks vendus à la vente des stocks.

Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date de l'acquisition, soit la date à laquelle le contrôle est transféré à la société.

Le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé en tant qu'actif à la date de prise de contrôle. Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat d'une entreprise acquise sur la juste valeur des actifs nets sous-jacents acquis à la date d'acquisition. Le goodwill est affecté, à la date d'acquisition, à un groupe d'UGT qui devraient bénéficier des synergies découlant du regroupement d'entreprises, à un niveau qui ne doit pas être plus élevé qu'un secteur d'exploitation. Le goodwill n'est pas amorti et il fait l'objet d'un test de dépréciation, au niveau des marques, au moins une fois l'an, de même que chaque fois qu'il existe un indice que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Se reporter à la méthode de dépréciation des actifs à long terme décrite plus loin.

Marques et autres actifs

Les marques et autres actifs, y compris les droits de franchise rachetés, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. La société prend en considération les aspects liés aux lois, à la réglementation, aux contrats, à la concurrence ainsi que d'autres facteurs pour toutes les immobilisations incorporelles et les autres actifs afin d'établir si leur durée d'utilité est déterminée. Les marques sont évaluées au coût moins le cumul des pertes de valeur nettes et elles ne sont pas amorties étant donné que leur durée d'utilité est considérée comme indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice qu'elles pourraient avoir subi une perte de valeur. Les droits de franchise rachetés et les autres actifs sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, qui est en moyenne d'environ cinq ans, et font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur. Se reporter à la méthode de dépréciation des actifs à long terme décrite plus loin.

Autres immobilisations incorporelles

La société possède certaines immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, principalement liées aux relations avec la clientèle, qui sont évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition. Ces actifs sont par la suite évalués au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. L'amortissement est comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives selon le mode linéaire, sur la durée d'utilité estimée des immobilisations connexes, comme suit :

Relations avec la clientèle

de 20 ans à 33 ans

Les relations avec la clientèle sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable dépasse la valeur recouvrable.

Contrats de location

La société conclut des contrats de location à l'égard d'immeubles et de certains actifs de restauration. Les contrats de location sont classés comme contrats de location-financement lorsque les conditions du contrat prévoient le transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tous les autres contrats de location sont classés à titre de contrats de location simple; les loyers sont comptabilisés selon le mode linéaire et passés en charges dans les états consolidés du résultat net.

Bailleur

Lorsque la société est le bailleur de contrats de location d'immeubles, les produits locatifs tirés des contrats de location à loyer fixe sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée du contrat connexe, tandis que les produits locatifs tirés des contrats de location à loyer variable fondé sur un pourcentage du chiffre d'affaires sont comptabilisés en résultat à mesure qu'ils sont gagnés.

La société a conclu des contrats de location avec des franchisés relativement à l'utilisation de certains actifs de restauration. La comptabilisation de ces ententes de location varie en fonction de la durée du contrat et des paiements de location que touche la société. Si la durée du contrat de location est telle que le franchisé utilisera les actifs pour la quasi-totalité de leur durée d'utilité, ou si les paiements de location que touchera la société au cours de la période du contrat de location lui rembourseront la quasi-totalité de la juste valeur des actifs, ces contrats sont comptabilisés à titre de contrats de location-financement. Par conséquent, les immobilisations corporelles correspondantes sont considérées comme des sorties dans les états financiers consolidés. Des créances à long terme sont inscrites au bilan consolidé au titre des paiements de location futurs à recevoir, et la valeur actualisée des produits locatifs différés, y compris les incitatifs à la location reçus des propriétaires, est prise en compte dans les autres passifs à long terme. Ces montants sont réduits sur la durée du contrat de location à mesure que les paiements sont encaissés. Si les critères pour appliquer ce traitement comptable ne sont pas satisfaits, le contrat de location est traité comme un contrat de location simple et les paiements de location sont comptabilisés dans les frais de vente et charges générales et administratives, calculés selon le mode linéaire, et constatés par la société dans les états consolidés du résultat net (voir la note 13).

Preneur

Lorsque la société agit à titre de preneur, le loyer fixe à payer aux termes d'un contrat de location simple est constaté selon le mode linéaire compte tenu de tout congé de paiement ou de toute indexation du loyer sur la durée du contrat de location connexe, tandis que la portion à loyer variable fondé sur un pourcentage du chiffre d'affaires est comptabilisée à mesure qu'elle est engagée. Les incitatifs liés aux améliorations locatives offerts par les bailleurs sont comptabilisés dans les immobilisations corporelles et amortis sur une période cadrant avec les améliorations locatives connexes, soit la durée d'utilité estimée des actifs ou la durée du contrat de location, y compris les renouvellements prévus, jusqu'à concurrence de 15 ans, selon la durée la plus courte.

Les actifs détenus aux termes de contrats de location-financement sont constatés à titre d'actifs de la société à leur juste valeur ou, si elle est moins élevée, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, dans les deux cas déterminées à la date d'entrée en vigueur du contrat. Le passif correspondant est inscrit aux bilans consolidés à titre d'obligation en vertu d'un contrat de location-financement composant la dette à long terme. Les paiements de location sont ventilés entre les charges financières et une réduction des obligations liées au contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières de même que la charge d'amortissement sur l'actif loué sous-jacent sont inscrites dans les états consolidés du résultat net (voir la note 18).

Dépréciation d'actifs à long terme

Aux fins du test de dépréciation des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, les groupes d'actifs sont examinés au plus petit niveau d'entrées de trésorerie identifiables qui soient largement indépendants des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La société a établi que ses UGT se composent des restaurants individuels. Pour ce qui est des relations avec la clientèle, la société a déterminé que ses UGT comprennent le type de client, à savoir les clients des franchises et les chaînes d'épicerie. En ce qui concerne les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sous forme de marques, la société affecte les actifs sous forme de marques aux groupes d'UGT, soit les bannières, dont il est considéré qu'elles génèrent des entrées de trésorerie indépendantes. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation en fonction du groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies découlant du regroupement d'entreprises et du niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi, lequel ne peut être plus élevé qu'un secteur d'exploitation.

Chaque date de clôture, la société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers, y compris les immobilisations corporelles, le goodwill, les marques et les autres actifs pour lesquels il existe un indice de dépréciation ou une reprise sur une perte de valeur comptabilisée antérieurement pour un élément autre que le goodwill, ce dernier ne pouvant pas faire l'objet d'une reprise. De plus, le goodwill et les marques dont la durée d'utilité est indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an. S'il existe un indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'UGT est estimée afin que soit établie l'ampleur de la perte de valeur, s'il en est.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable nette d'une UGT excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net de la période au cours de laquelle elles surviennent. Lorsqu'une perte de valeur fait ultérieurement l'objet d'une reprise, la valeur comptable de l'actif est augmentée dans la mesure où la valeur comptable des actifs sous-jacents n'excède pas la valeur comptable qui aurait été établie, déduction faite de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été constatée. Les reprises de dépréciation sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net de la période au cours de laquelle elles surviennent.

Toute perte de valeur éventuelle d'une marque est déterminée en comparant la valeur recouvrable des groupes d'UGT qui englobent des actifs à durée d'utilité indéterminée à leur valeur comptable. Si la valeur recouvrable, qui correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est inscrite dans les états consolidés du résultat net de la période au cours de laquelle elle survient.

Toute perte de valeur éventuelle du goodwill est déterminée en comparant la valeur recouvrable du groupe d'UGT auquel le goodwill est affecté à sa valeur comptable. Si la valeur recouvrable, qui correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est inscrite dans les états consolidés du résultat net de la période au cours de laquelle elle survient. Les pertes de valeur sur le goodwill ne font pas l'objet de reprises ultérieurement si les conditions changent.

Cartes-cadeaux

Les divers restaurants sous bannière de la société, de même que les sociétés non liées, vendent des cartes-cadeaux qui seront honorées par les restaurants exploités par la société et les restaurants franchisés en échange d'aliments et de boissons uniquement. Le produit tiré de la vente des cartes-cadeaux est traité comme un passif lié aux cartes-cadeaux dans le passif courant jusqu'à ce que le détenteur de la carte-cadeau l'utilise comme méthode de paiement au moment de l'achat d'aliments et de boissons.

En s'appuyant sur la tendance historique en matière d'utilisation, la société estime la tranche des cartes-cadeaux peu probable d'être utilisée et elle comptabilise le montant correspondant à titre de réduction des charges liées aux cartes-cadeaux dans les états du résultat net des fonds de publicité qu'elle administre pour le compte des franchisés.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

En raison de la nature même des cartes-cadeaux, il n'est pas possible pour la société de déterminer quelle tranche du produit différé lié aux cartes-cadeaux sera honorée au cours des 12 prochains mois; par conséquent, le solde à payer en entier est considéré comme un passif courant.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, du fait d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Si la valeur temps de l'argent est significative, le montant des provisions est actualisé au moyen d'un taux avant impôt courant qui reflète le risque spécifique au passif. Les provisions sont passées en revue périodiquement et ajustées pour refléter les meilleures estimations de la direction. Du fait que ces éléments, par leur nature, relèvent du jugement, les montants des règlements futurs pourraient différer des montants comptabilisés.

Avantages futurs du personnel

Le coût des régimes de retraite à prestations définies de la société est comptabilisé à mesure que les avantages sont acquis par les membres du personnel, selon des évaluations actuarielles. Le coût des régimes de retraite à prestations définies est établi au moyen de la méthode des unités de crédit projetées au prorata des services et de la meilleure estimation de la direction, du taux de croissance de la rémunération et de l'âge de la retraite des participants. Les actifs sont comptabilisés à la juste valeur. Le taux d'actualisation servant à évaluer les obligations au titre des prestations constituées est fondé sur celui des obligations de premier ordre émises par des sociétés, établies dans la même monnaie que celle dans laquelle les prestations doivent être versées et comportant une durée à courir jusqu'à l'échéance qui correspond en moyenne à celle de l'échéance des obligations au titre des prestations définies. Un montant d'intérêt lié aux actifs des régimes est calculé en appliquant un taux d'actualisation prescrit utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées. Les coûts des services passés découlant des modifications apportées aux régimes sont comptabilisés dans les produits d'exploitation de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

En ce qui concerne les régimes qui ont donné lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité au total des coûts des services passés non comptabilisés et de la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime. Pour calculer la valeur actualisée des avantages économiques, il faut tenir compte des exigences de financement minimal applicables. Un avantage économique est disponible si le régime peut le réaliser pendant la durée de vie des régimes ou au moment du règlement des passifs des régimes.

Chaque date de clôture, les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur et les obligations au titre des régimes à prestations définies sont évaluées au moyen d'hypothèses qui se rapprochent de leur valeur à la date de clôture; les gains et les pertes actuariels qui découlent de ces deux évaluations, après impôt sur le résultat, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Régime multiemployeurs

La société participe à un régime de retraite à prestations définies multiemployeurs qui est comptabilisé en tant que régime de retraite à cotisations définies. La société ne gère pas ce régime, dont l'administration et le placement des actifs sont contrôlés par le conseil des fiduciaires du régime qui est formé de représentants des syndicats et des employeurs. La responsabilité de la société au titre des cotisations au régime est établie aux termes de conventions collectives. Les cotisations que verse la société au régime de retraite multiemployeurs sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont exigibles.

Régimes de retraite à cotisations définies

Les obligations de la société au titre des cotisations aux régimes de retraite à cotisation définies des employés sont inscrites à l'état consolidé du résultat net dans les périodes au cours desquelles les services sont rendus par les employés.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

Avantages à court terme

Les avantages à court terme comprennent les salaires, les absences rémunérées et les primes. Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées dans les produits d'exploitation à mesure que les services correspondants sont rendus, ou inscrites à l'actif si le service rendu est lié à la création d'une immobilisation corporelle. Un passif égal au montant que la société s'attend à payer aux termes d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

Régimes incitatifs à long terme

La société offre à certains membres de son personnel des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres.

La juste valeur de l'option est comptabilisée en charges dans les frais de vente et charges générales et administratives sur la durée de la période d'acquisition des droits, avec une augmentation correspondante du surplus d'apport, sur la période, à la fin de laquelle les membres du personnel acquièrent le droit inconditionnel aux actions. La juste valeur de l'option est évaluée selon la valeur d'entreprise de la société au moment de l'attribution au moyen du modèle de Black et Scholes. Le montant passé en charges est ajusté en fonction des variations du nombre d'extinctions estimées si l'information ultérieure indique que les renoncations réelles diffèrent de façon importante de l'estimation initiale.

Lors de l'exercice des options sur actions, le montant comptabilisé en charges au titre du surplus d'apport sur la durée de la période d'acquisition des droits est viré au capital social, ainsi que la contrepartie encaissée pour les options.

Normes comptables appliquées en 2017

Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes (modifications de l'IAS 12)

Le 19 janvier 2016, l'IASB a publié *Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes* (modifications de l'IAS 12). Ces modifications s'appliquent de façon rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, l'application anticipée étant autorisée. Les modifications précisent que l'existence d'une différence temporaire déductible dépend uniquement de la comparaison de la valeur comptable et de la valeur fiscale d'un actif à la clôture de la période de présentation de l'information, et qu'elle n'est pas influencée par d'éventuelles variations futures de la valeur comptable ou du mode de récupération prévu de l'actif. Les modifications précisent également la méthode de calcul du bénéfice imposable futur qui sert à évaluer l'utilisation des différences temporaires déductibles. Les modifications n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la société.

Initiative concernant les informations à fournir

Le 7 janvier 2016, l'IASB a publié *Initiative concernant les informations à fournir* (modifications de l'IAS 7). Ces modifications s'appliquent de façon prospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, l'application anticipée étant autorisée. Les modifications exigent la présentation d'informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs découlant des activités de financement, notamment les variations attribuables aux flux de trésorerie et les variations sans effet sur la trésorerie. Un moyen de remplir cette nouvelle obligation d'information consiste à établir un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des passifs liés aux activités de financement. La société a adopté ces modifications relatives à la présentation d'informations lors de l'établissement de ses états financiers consolidés (se reporter à la note 18).

Autres normes

Le 8 décembre 2016, dans le cadre de son processus annuel d'amélioration, l'IASB a publié des modifications à portée limitée portant sur deux normes [Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2014-2016)]. Ces modifications ont été apportées dans le but d'éclaircir certains éléments, notamment les participations classées comme étant détenues en vue de la vente ou détenues à des fins de distribution ou comme des activités abandonnées qui sont visées par l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*. Ces modifications n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la société.

4. Normes comptables futures

Produits

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« l'IFRS 15 »). L'IFRS 15 remplacera l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et l'interprétation SIC-31, *Produits des activités ordinaires — opérations de troc impliquant des services de publicité*. Le 12 avril 2016, l'IASB a publié Clarification d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, dont la date d'entrée en vigueur est la même que l'IFRS 15. La norme prescrit un modèle unique qui s'applique aux contrats conclus avec des clients et préconise deux approches pour comptabiliser les produits des activités ordinaires. Ce modèle prévoit une analyse des transactions en cinq étapes fondée sur les contrats et visant à déterminer si des produits ont lieu d'être comptabilisés et, le cas échéant, le montant et le moment de leur comptabilisation. La norme établit également de nouvelles estimations et de nouveaux seuils sur lesquels devra reposer le jugement, ce qui pourrait influencer sur le montant des produits des activités ordinaires et le moment où ils seront comptabilisés. Les clarifications de l'IFRS 15 donnent des indications supplémentaires en ce qui concerne l'analyse en cinq étapes, la transition et l'application de la norme aux licences de propriété intellectuelle. La nouvelle norme s'applique aux exercices qui seront ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, mais l'application anticipée est autorisée s'il y a application rétrospective intégrale ou application d'une méthode rétrospective modifiée. La méthode rétrospective modifiée permet l'application de la norme à des contrats existants à compter de la période initiale d'adoption et n'exige pas le retraitement des chiffres des périodes comparatives. La société a l'intention d'adopter l'IFRS 15 et la clarification au moment de l'établissement de ses états financiers de l'exercice qui sera ouvert le 1^{er} janvier 2018. La société a déterminé que l'adoption de la nouvelle norme entraînera une modification de la présentation des paiements au titre des fonds de publicité qu'elle reçoit des franchisés et des contributions correspondantes qu'elle verse aux fonds de publicité, qui sont actuellement présentés sur une base nette dans les états financiers consolidés. Aux termes de la nouvelle norme, les paiements au titre des fonds de publicité que la société reçoit des franchisés et les contributions qu'elle verse aux fonds de publicité seront présentés séparément sur une base brute. La société en est aux dernières étapes de son évaluation des exigences en matière de présentation et ne prévoit pas que celles-ci entraîneront un changement important dans la manière dont le résultat net est actuellement comptabilisé dans ses états financiers consolidés.

Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié dans son intégralité la norme IFRS 9 (l'IFRS 9 (2014)), *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 (2014) »), qui remplacera éventuellement l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 (2014) prescrit de nouvelles exigences pour le classement et l'évaluation des actifs financiers. Aux termes de l'IFRS 9 (2014), les actifs financiers doivent être classés et évalués en fonction du modèle d'affaires sous lequel ils sont détenus et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. La norme introduit également des modifications additionnelles liées aux passifs financiers et vient modifier le modèle de dépréciation en établissant un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues. L'IFRS 9 (2014) englobe aussi une nouvelle norme générale de comptabilité de couverture qui vient harmoniser davantage la comptabilité de couverture et la gestion des risques. Cette nouvelle norme ne change pas radicalement les types de relations de couverture ni l'exigence selon laquelle l'inefficacité d'une couverture doit être évaluée et constatée. Elle permettra cependant que davantage de stratégies de couverture servant à la gestion des risques soient admissibles à la comptabilité de couverture et que l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture fasse appel à une plus grande part de jugement. Des dispositions transitoires spéciales ont été prévues pour l'application du nouveau modèle général de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 (2014) doit obligatoirement être appliquée de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, sauf dans le cas de certaines exemptions prévues. L'adoption anticipée est autorisée. Le retraitement des chiffres des périodes antérieures n'est pas requis et il n'est autorisé que dans la mesure où l'information est disponible sans que l'entité n'ait à recourir aux connaissances *a posteriori*. La société a l'intention d'adopter l'IFRS 9 (2014) au moment de l'établissement de ses états financiers de l'exercice qui sera ouvert le 1^{er} janvier 2018. La société a entrepris des évaluations préliminaires pour déterminer l'incidence de l'adoption de la norme sur ses états financiers consolidés, mais l'ampleur de l'incidence n'est pas encore établie.

Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, dont la date d'entrée en vigueur obligatoire est le 1^{er} janvier 2019. Cette nouvelle norme remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*, et reprendra les exigences comptables relatives au bailleur. Elle instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et impose au preneur à bail de comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location assortis d'une durée supérieure à 12 mois, sauf si l'actif sous-jacent a une faible valeur. Un preneur à bail devra comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation représentant son droit d'utiliser l'actif sous-jacent et un passif de location représentant son obligation de faire des paiements de location. Cette norme reprend l'essentiel des exigences comptables de l'IAS 17 applicables aux bailleurs, tout en étoffant les obligations d'information imposées à ceux-ci. La société prévoit adopter l'IFRS 16 au moment de l'établissement de ses états financiers de l'exercice qui sera ouvert le 31 décembre 2018. La société a élaboré un plan de travail exhaustif qui comprend l'examen de tous ses contrats de location et de sous-location et des ajustements à ses systèmes de bases de données afin de quantifier l'incidence de cette norme. La société étant le preneur aux termes de nombreux contrats de location et contrats de sous-location avec les franchisés, elle prévoit que la norme aura une incidence importante sur ses actifs, ses passifs et ses états du résultat net et du résultat global.

Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (modifications de l'IFRS 2)

Le 20 juin 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 2, *Transactions dont le paiement est fondé sur des actions*, afin de préciser la manière dont doivent être comptabilisés certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Elles s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Les modifications établissent des exigences relatives à la comptabilisation de l'incidence des conditions d'acquisition et de non-acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie et des transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui comportent une clause de règlement net aux fins des obligations de retenue d'impôt à la source, et comprennent une modification des modalités et conditions d'un paiement fondé sur des actions qui change une transaction réglée en trésorerie en une transaction réglée en instruments de capitaux propres. La société prévoit appliquer les modifications de l'IFRS 2 dans ses états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Les attributions réglées en trésorerie ne sont assorties d'aucune condition d'acquisition des droits ou condition accessoire à l'acquisition des droits; par conséquent, la société ne s'attend pas à ce que l'adoption de ces modifications ait une incidence significative sur les états financiers consolidés.

Transactions en monnaie étrangère

Le 8 décembre 2016, l'IASB a publié l'IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*. L'interprétation précise que la date de la transaction aux fins de l'établissement du taux de change applicable à la comptabilisation initiale de l'actif, de la charge ou du produit connexe (ou d'une partie de ceux-ci) est la date à laquelle l'entité comptabilise initialement l'actif ou le passif non monétaire découlant du paiement ou de l'encaissement de la contrepartie anticipée. La société prévoit appliquer les modifications de l'IFRIC 22 dans ses états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

Transfert d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise

Le 11 septembre 2014, l'IASB a publié *Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise* (modifications de l'IFRS 10 et de l'IAS 28). Les modifications visent à éliminer une incohérence entre les exigences de l'IFRS 10 et celles de l'IAS 28 (2011) en ce qui a trait au traitement de la vente ou de l'apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise. Plus précisément, selon la norme de consolidation actuelle, la société mère comptabilise la totalité du profit découlant de la perte de contrôle, tandis que selon les directives actuelles concernant les entreprises associées et les coentreprises, la société mère ne comptabilise le profit qu'en proportion des intérêts des investisseurs indépendants dans l'entreprise associée ou la coentreprise. Les modifications ont pour principale conséquence que la totalité du profit ou de la perte est comptabilisée lorsque les actifs transférés répondent à la définition d'une « entreprise » selon l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Un profit ou une perte partiel est comptabilisée lorsque les actifs transférés ne répondent pas à la définition d'une entreprise, même si les actifs en question se trouvent dans une filiale. La société n'a pas appliqué ces modifications dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 26 décembre 2016 étant donné que la date d'entrée en vigueur des modifications a été reportée indéfiniment.

Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises

En octobre 2017, l'IASB a publié des modifications à portée limitée portant sur l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, qui précisent que les intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises, auxquelles la méthode de la mise en équivalence ne s'applique pas, entrent dans le champ d'application de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (y compris les dispositions relatives à la dépréciation) et de l'IAS 28. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La société a l'intention d'adopter les modifications de l'IAS 28 au moment de l'établissement de ses états financiers de l'exercice qui sera ouvert le 31 décembre 2018. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers de la société.

IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*

Le 7 juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*. L'interprétation fournit des directives sur la comptabilisation des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. L'interprétation exige qu'une entité détermine si elle doit considérer les traitements fiscaux incertains isolément ou plutôt regrouper certains d'entre eux, en fonction de ce qui fournit la meilleure prévision du dénouement; qu'elle comptabilise une incertitude relative au montant des impôts sur le résultat payables (recouvrables) s'il est probable qu'elle paiera ou recouvrera un montant au titre de l'incertitude; et qu'elle évalue l'incertitude fiscale en se fondant sur le montant le plus probable ou la valeur attendue, selon la méthode fournissant la meilleure prévision du montant payable (recouvrable). La société entend adopter l'interprétation pour ses états financiers de l'exercice qui sera ouvert le 31 décembre 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de l'interprétation n'a pas encore été déterminée.

Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2015-2017)

Le 12 décembre 2017, dans le cadre de son processus annuel d'amélioration, l'IASB a publié des modifications à portée limitée portant sur trois normes. Les modifications entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2019 ou après, et l'application anticipée est autorisée. Chacune des modifications prévoit ses propres dispositions transitoires.

- IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et IFRS 11, *Partenariats*, visent à clarifier la manière dont une société doit comptabiliser l'accroissement de sa participation dans une entreprise commune qui répond à la définition d'une entreprise;
- IAS 23, *Coûts d'emprunt*, vise à clarifier que les emprunts contractés à des fins particulières – c'est-à-dire des fonds empruntés spécifiquement pour financer la construction d'un actif qualifié – doivent être transférés au portefeuille d'emprunts généraux lorsque la construction de l'actif qualifié est terminée.

La société a l'intention d'adopter les modifications au moment de l'établissement de ses états financiers de l'exercice qui sera ouvert le 31 décembre 2018. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

Autres normes

Le 8 décembre 2016, dans le cadre de son processus annuel d'amélioration, l'IASB a publié des modifications à portée limitée portant sur deux normes [Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2014-2016)]. Il est précisé que le choix d'évaluer à la juste valeur une entreprise associée ou une coentreprise selon l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, dans le cas des participations détenues directement ou indirectement par l'entremise d'un organisme de capital-risque ou d'une autre entité admissible, peut être fait individuellement pour chaque participation. La société prévoit appliquer ces modifications dans ses états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

5. Acquisitions et rachats

La société a comptabilisé toutes les acquisitions selon la méthode de l'acquisition; par conséquent, les entreprises acquises sont incluses dans les états financiers consolidés à partir de la date d'acquisition. Une seule acquisition comprenait une participation ne donnant pas le contrôle qui a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition prévue.

Pickle Barrel

Le 1^{er} décembre 2017 (la « date d'acquisition de Pickle Barrel »), la société a conclu l'acquisition de la totalité de Pickle Barrel Restaurants Inc. pour une contrepartie de 21,5 millions de dollars, qui a été acquittée au moyen du versement d'un montant de trésorerie de 17,4 millions de dollars, de la prise en charge d'une dette de 3,4 millions de dollars et de l'émission, en faveur du vendeur, d'actions à droit de vote subalterne de Cara d'une valeur de 0,8 million de dollars. La portion en trésorerie de la transaction a été réglée au moyen d'un prélèvement effectué sur la facilité de crédit existante de la société.

Les actifs, les passifs et les résultats de Pickle Barrel sont inclus dans les états financiers consolidés de la société à compter de la date d'acquisition de Pickle Barrel. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, Pickle Barrel a généré des produits bruts totalisant 5,6 millions de dollars et un bénéfice net de 0,1 million de dollars, plus 0,1 million de dollars en coûts de transaction.

La direction estime que, si l'acquisition avait eu lieu le 25 décembre 2016, les produits bruts consolidés de la société pour l'exercice se seraient chiffrés à 828,7 millions de dollars et que son bénéfice net consolidé se serait élevé à 109,6 millions de dollars. Afin de déterminer ces montants, la direction a supposé que les ajustements de la juste valeur, déterminés de manière provisoire, qui ont été apportés à la date de l'acquisition de Pickle Barrel auraient été les mêmes si l'acquisition avait eu lieu le 25 décembre 2016.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

Le tableau qui suit présente sommairement la détermination provisoire des actifs acquis et des passifs repris identifiables dans le cadre de l'acquisition de Pickle Barrel :

	<u>1^{er} décembre 2017</u>
Contrepartie	
Somme en trésorerie versée au vendeur	17 434 \$
Remboursement de la dette à long terme de Pickle Barrel	3 354
Montant en trésorerie total payé pour les actions	<u>20 788 \$</u>
Actions à droit de vote subalterne de Cara émises	750
Total de la contrepartie	<u><u>21 538 \$</u></u>
Juste valeur des actifs nets acquis	
Actifs acquis	
Trésorerie	697 \$
Débiteurs	360
Stocks	679
Charges payées d'avance et autres actifs	385
Total des actifs courants	<u>2 121</u>
Immobilisations corporelles	9 614
Participation dans des entreprises associées et des coentreprises	1 275
Marques et autres actifs	11 433
Actif d'impôt différé	362
Total des actifs	<u>24 805 \$</u>
Passifs	
Créditeurs et charges à payer	3 461 \$
Impôts à payer	35
Provisions	387
Total des passifs	<u>3 883 \$</u>
Total des actifs nets acquis	<u>20 922 \$</u>
Goodwill	<u>616</u>
Total	<u><u>21 538 \$</u></u>

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

Original Joe's

Le 28 novembre 2016, la société a réalisé l'investissement dans la participation majoritaire dans Original Joe's Franchise Group Inc. (« Original Joe's ») pour une contrepartie en trésorerie de 93,0 millions de dollars plus une obligation au titre de la contrepartie conditionnelle liée au résultat si certaines cibles sont atteintes sur une période déterminée. La transaction a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises, la société contrôlant Original Joe's à 89,2 % et consolidant ses comptes à compter de la date d'acquisition. La société a achevé sa détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris identifiables dans le cadre de l'acquisition d'Original Joe's et les écarts par rapport à ce qui avait été déterminé au 25 décembre 2016 se présentent comme suit :

	31 décembre 2017	25 décembre 2016
Contrepartie		
Somme en trésorerie versée au vendeur	93 000 \$	93 000 \$
Contrepartie conditionnelle liée à la participation ne donnant pas le contrôle ¹⁾	19 511	19 511
Montant en trésorerie total payé pour les actions	112 511 \$	112 511 \$
Juste valeur des actifs nets acquis		
Actifs		
Trésorerie	2 893 \$	2 893 \$
Débiteurs	6 824	6 824
Montant à recevoir de parties liées	2 443	2 443
Stocks	1 752	1 752
Charges payées d'avance et autres actifs	1 153	1 153
Impôts à recevoir	2 300	2 300
Total des actifs courants	17 365	17 365
Montant à recevoir de parties liées	10 310	10 310
Immobilisations corporelles	23 812	24 963
Participation dans des entreprises associées et des coentreprises	3 927	4 189
Marques et autres actifs	96 971	96 971
Total des actifs	152 385 \$	153 798 \$
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	10 272 \$	10 272 \$
Impôts à payer	1 960	1 960
Dette à long terme	26 745	26 745
Provisions	2 106	2 106
Autres passifs à long terme	793	793
Passif d'impôt différé	186	1 458
Total des passifs	42 062 \$	43 334 \$
Total des actifs nets acquis	110 323 \$	110 464 \$
Goodwill	2 188	2 047
Total	112 511 \$	112 511 \$

¹⁾ La contrepartie conditionnelle est comptabilisée au poste « Autres passifs à long terme » (se reporter à la note 19).

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

St-Hubert

Le 2 septembre 2016, la société a conclu l'acquisition de 100 % du Groupe St-Hubert Inc. (« St-Hubert »), le plus grand exploitant de restaurants à service complet au Québec en plus d'être un fabricant de produits alimentaires pleinement intégré, pour une contrepartie de 538,7 millions de dollars. La transaction a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises, la société contrôlant St-Hubert et consolidant 100 % de ses comptes à compter de la date d'acquisition. La société a achevé la détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris identifiables dans le cadre de l'acquisition de St-Hubert et les écarts par rapport à ce qui avait été déterminé au 25 décembre 2016 se présentent comme suit :

	<u>31 décembre 2017</u>	<u>25 décembre 2016</u>
Contrepartie		
Trésorerie versée au vendeur	386 826 \$	388 346 \$
Trésorerie versée et détenue en fiducie à l'égard de la retenue de garantie	55 500	55 500
Remboursement de la dette à long terme de St-Hubert	42 450	42 450
Montant en trésorerie total payé pour les actions	484 776 \$	486 296 \$
Actions à droit de vote subalterne de Cara émises	53 891 \$	53 891 \$
Total de la contrepartie	<u>538 667 \$</u>	<u>540 187 \$</u>
Juste valeur des actifs nets acquis		
Actifs		
Débiteurs	22 054 \$	22 054 \$
Stocks	24 762	24 762
Charges payées d'avance et autres actifs	4 070	4 070
Impôts à recevoir	438	438
Total des actifs courants	51 324	51 324
Créances à long terme	318	318
Immobilisations corporelles	189 943	193 673
Marques et autres actifs	297 647	297 647
Total des actifs	539 232 \$	542 962 \$
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	30 100 \$	30 100 \$
Provisions	501	501
Impôts à payer	600	600
Dette à long terme	5 140	5 140
Autres passifs à long terme	3 674	3 674
Passif d'impôt différé	99 167	100 171
Total des passifs	139 182 \$	140 186 \$
Total des actifs nets acquis	400 050 \$	402 776 \$
Goodwill	138 617	137 411
Total	<u>538 667 \$</u>	<u>540 187 \$</u>

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

Franchises rachetées

Dans le cours normal des activités, la société peut acheter ou racheter un restaurant franchisé et le convertir en un restaurant exploité par la société. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, 5 franchises (9 franchises au 25 décembre 2016) ont été rachetées par la société, ce qui a donné lieu à un goodwill de 0,3 million de dollars (néant au 25 décembre 2016).

(en milliers de dollars canadiens)

	<u>31 décembre 2017</u>	<u>25 décembre 2016</u>
Contrepartie		
Trésorerie	244 \$	256 \$
Débiteurs	570	244
Contrepartie totale	<u>814 \$</u>	<u>500 \$</u>
Actifs nets acquis		
Stocks	30 \$	12 \$
Immobilisations corporelles	69	290
Marques et autres actifs	390	198
Total des actifs	<u>489</u>	<u>500</u>
Goodwill	325	–
Total	<u>814 \$</u>	<u>500 \$</u>

6. Chiffre d'affaires

Les ventes représentent les ventes directes de plats cuisinés et de boissons réalisées auprès de clients des restaurants détenus par la société et de sa division de service de restauration, les ventes de produits de marque St-Hubert et d'autres marques privées fabriqués dans l'usine de la société et expédiés depuis ses centres de distribution vers les épicerie et son réseau de restaurants St-Hubert, ainsi que les produits tirés du traitement de commandes effectuées hors site par téléphone, sur le Web et au moyen d'appareils mobiles dans le cas des établissements franchisés.

	<u>Exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017</u>	<u>Exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016</u>
(en milliers de dollars canadiens)		
Ventes – restaurants exploités par la société	406 726 \$	286 522 \$
Produits tirés des ventes au titre de la transformation et de la distribution d'aliments	248 153	84 194
Produits tirés des frais de gestion du centre d'appels	12 345	9 933
	<u>667 224 \$</u>	<u>380 649 \$</u>

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

7. Produits tirés des franchises

La société accorde des contrats de licence à des exploitants indépendants (les « franchisés »). Dans le cadre des contrats de licence, les franchisés versent des redevances de franchise, des frais de conversion pour les emplacements établis et d'autres sommes, notamment des paiements au titre de redevances, de matériel et de loyers.

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017	Exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016
Produits tirés des redevances	93 002 \$	75 354 \$
Redevances de franchise sur les nouvelles licences et les licences renouvelées	1 485	655
Produits tirés des contrats de location-financement	3 184	1 895
Autres produits tirés de la location	9 289	3 131
Amortissement des produits constatés d'avance au titre des frais de conversion	1 057	1 590
	<u>108 017 \$</u>	<u>82 625 \$</u>

8. Frais de vente et charges générales et administratives

Les frais de vente et charges générales et administratives suivants sont inclus dans les produits d'exploitation :

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017	Exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016
Dépenses liées aux restaurants exploités par la société	255 636 \$	173 529 \$
Frais de soutien aux franchises et créances irrécouvrables	8 659	8 457
Apport excédentaire du franchiseur aux fonds de publicité	2 153	2 082
Amortissement des immobilisations corporelles (note 14)	40 566	25 694
Amortissement des autres actifs (note 15)	7 137	5 424
Autres	21 059	2 059
	<u>335 210 \$</u>	<u>217 245 \$</u>

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, un montant de 3,4 millions de dollars (1,0 million de dollars pour l'exercice clos le 25 décembre 2016) au titre des amortissements des immobilisations corporelles a été inclus dans le coût des stocks vendus relativement à la transformation et à la distribution d'aliments.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

Charges au titre des avantages du personnel

Les charges au titre des avantages du personnel suivantes sont incluses dans les frais de vente et charges générales et administratives :

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017	Exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016
Avantages à court terme	233 462 \$	149 843 \$
Avantages postérieurs à l'emploi (note 20)	1 400	1 271
Régimes incitatifs à long terme (note 21)	2 304	3 965
	<u>237 166 \$</u>	<u>155 079 \$</u>

9. Charges de restructuration et autres charges

Les charges de restructuration ont trait aux plans visant à redéfinir et à abolir certains postes liés aux activités du siège social et des marques dans le cadre des acquisitions de Cara. Ces charges se composent essentiellement d'indemnités de départ et de frais de règlement de contrats de location. Les charges de restructuration comprennent également les coûts liés aux fermetures dans le cadre de l'élimination progressive du concept des restaurants Casey's et au repositionnement de certaines marques.

Réorganisation du siège social et des marques

Dans le cadre de son investissement dans Original Joe's réalisé le 28 novembre 2016 et de l'acquisition de Pickle Barrel conclue le 1^{er} décembre 2017, la société a approuvé la restructuration de certains postes liés aux activités du siège social et des marques afin de les inclure dans l'infrastructure existante de Cara. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé des charges de 1,5 million de dollars (0,2 million de dollars pour l'exercice clos le 25 décembre 2016), qui se composent principalement des coûts liés à la fermeture de bureaux et des indemnités de départ et autres avantages du personnel.

Activités d'exploitation des restaurants – Repositionnement de certaines marques

La société a approuvé le repositionnement de la marque Milestones sur un concept axé davantage sur la banlieue, mais dont certains établissements choisis sont situés en zones urbaines. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé des charges de 2,3 millions de dollars (néant pour l'exercice clos le 25 décembre 2016), qui se composent d'environ 2,1 millions de dollars liés à la résiliation de baux et aux coûts de retrait de la marque attendus et d'environ 0,2 million de dollars au titre des indemnités de départ.

Autres

Les autres charges comprennent les frais liés à la résiliation de contrats de location conclus antérieurement qui ne cadrent pas avec le modèle économique global des marques et qui, à long terme, ne cadrent pas avec l'orientation stratégique adoptée par la société. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé des charges de 0,6 million de dollars au titre des résiliations de baux attendus (néant au 25 décembre 2016).

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

Le tableau qui suit présente un sommaire des coûts comptabilisés et des sorties de trésorerie effectuées, de même que le passif net correspondant au 31 décembre 2017.

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017	Exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016
Passif net à l'ouverture de l'exercice	1 647 \$	3 662 \$
Coût comptabilisé		
Indemnités de cessation d'emploi	1 517	(164)
Coûts de fermeture d'emplacements et autres coûts	2 859	375
Total	<u>4 376</u>	<u>211</u>
Sorties de trésorerie		
Indemnités de cessation d'emploi	985	2 085
Coûts de fermeture d'emplacements et autres coûts	2 981	141
Total	<u>3 966</u>	<u>2 226</u>
Passif net à la clôture de l'exercice	<u>2 057 \$</u>	<u>1 647 \$</u>

Montants comptabilisés dans les bilans consolidés comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2017			Au 25 décembre 2016		
	Indemnités de cessation d'emploi	Coûts de fermeture des emplacements et autres coûts	Total	Indemnités de cessation d'emploi	Coûts de fermeture des emplacements et autres coûts	Total
Créditeurs et charges à payer	1 469 \$	– \$	1 469 \$	962 \$	– \$	962 \$
Autres passifs à long terme	65	–	65	37	–	37
Provisions – partie courante	–	517	517	–	253	253
Provisions – partie non courante	–	6	6	–	395	395
Passif net – clôture de l'exercice	<u>1 534 \$</u>	<u>523 \$</u>	<u>2 057 \$</u>	<u>999 \$</u>	<u>648 \$</u>	<u>1 647 \$</u>

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016**10. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières**

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017	Exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016
Charges d'intérêts sur la dette à long terme	11 151 \$	3 580 \$
Intérêts sur les contrats de location-financement	1 840	1 625
Coûts de financement	659	309
Autres charges d'intérêts	309	373
Radiation de frais de financement différés	–	387
Produits d'intérêts	(1 506)	(375)
	<u>12 453 \$</u>	<u>5 899 \$</u>

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

11. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat de la société se compose des éléments suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017	Exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016
Charge d'impôt exigible		
Exercice considéré	12 223 \$	7 013 \$
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	(1 070)	(66)
	<u>11 153 \$</u>	<u>6 947 \$</u>
(Recouvrement) charge d'impôt différé		
Économie découlant d'un actif d'impôt non comptabilisé antérieurement ¹⁾	(23 346) \$	(527) \$
Naissance et résorption des différences temporaires	18 489	22 743
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	459	(208)
	<u>(4 398) \$</u>	<u>22 008 \$</u>
Charge d'impôt, montant net ²⁾	<u>6 755 \$</u>	<u>28 955 \$</u>

¹⁾ Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé un actif d'impôt différé de 24,4 millions de dollars, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un crédit d'un montant équivalent à l'état du résultat net. L'actif d'impôt différé a été comptabilisé à l'égard de pertes fiscales pour lesquelles des économies d'impôt n'ont pas été comptabilisées antérieurement.

²⁾ Le montant net de la charge d'impôt pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 25 décembre 2016 se rapporte à l'impôt sur le résultat découlant des activités poursuivies.

Le taux d'impôt prévu par la loi pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est établi à 26,66 % (26,79 % pour l'exercice clos le 25 décembre 2016).

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

Le rapprochement de la charge d'impôt et du bénéfice net se présente comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017	Exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016
Bénéfice net	109 808 \$	67 040 \$
Impôt sur le résultat	6 755	28 955
Bénéfice avant impôt sur le résultat	116 563	95 995
Taux d'impôt prévu par la loi	26,66 %	26,79 %
Charge d'impôt prévue en fonction des taux ci-dessus	31 076	25 720
Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :		
Économie découlant d'un actif d'impôt non comptabilisé antérieurement (y compris l'économie d'impôt non comptabilisée utilisée au cours de l'exercice considéré)	(23 812)	(558)
Impôt de la partie VI.1 sur les dividendes à l'égard d'actions privilégiées	-	-
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	(380)	(87)
Impôt sur les montants non déductibles	1 003	2 967
Bénéfice imposé à des taux différents	(1 389)	166
Pertes non comptabilisées	-	796
Autres	257	(49)
Charge d'impôt sur le résultat	6 755 \$	28 955 \$

La charge d'impôt pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 a diminué par rapport à celle de l'exercice précédent en raison de la comptabilisation au cours de l'exercice considéré d'un actif d'impôt différé pour lequel une économie d'impôt n'avait pas été comptabilisée antérieurement.

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2017	Au 25 décembre 2016
Solde d'ouverture	(85 031) \$	36 903 \$
Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat	4 398	(22 008)
Coûts de transaction associés aux reçus de souscription	-	2 160
Acquisition de Pickle Barrel	362	-
Acquisition de St-Hubert	1 004	(100 171)
Acquisition d'Original Joe's	1 272	(1 458)
Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	558	(457)
	(77 437) \$	(85 031) \$

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé un actif d'impôt différé de 0,4 million de dollars relativement à l'acquisition de Pickle Barrel (voir la note 5), en raison essentiellement des différences temporaires imposables qui ont découlé du calcul du prix d'achat.

Au cours de l'exercice clos le 25 décembre 2016, la société a comptabilisé un actif d'impôt différé de 2,2 millions de dollars relativement aux coûts de transaction liés aux reçus de souscription. Ces coûts et l'économie d'impôt connexe ont été comptabilisés directement dans le capital social.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

Au cours de l'exercice clos le 25 décembre 2016, la société a comptabilisé un passif d'impôt différé de 100,2 millions de dollars relativement à l'acquisition de St-Hubert (voir la note 5), en raison essentiellement des différences temporaires imposables qui ont découlé du calcul du prix d'achat. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé un actif d'impôt différé de 1,0 million de dollars relativement à l'acquisition de St-Hubert (voir la note 5) en raison des différences temporaires imposables qui ont découlé des modifications apportées au calcul du prix d'achat.

Au cours de l'exercice clos le 25 décembre 2016, la société a comptabilisé un passif d'impôt différé de 1,5 million de dollars relativement à l'acquisition d'Original Joe's (voir la note 5), en raison essentiellement des différences temporaires imposables qui ont découlé du calcul du prix d'achat. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé un actif d'impôt différé de 1,3 million de dollars relativement à l'acquisition d'Original Joe's (voir la note 5), en raison des différences temporaires imposables qui ont découlé des modifications apportées au calcul du prix d'achat.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables aux éléments suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2017	Au 25 décembre 2016
Actifs d'impôt différé		
Autres passifs à long terme	20 230 \$	19 379 \$
Pertes fiscales ¹⁾	19 314	9 143
Créditeurs et charges à payer	7 188	8 574
Autres actifs	2 329	964
	<u>49 061 \$</u>	<u>38 060 \$</u>
Passifs d'impôt différé		
Marques et autres immobilisations incorporelles	(107 268) \$	(103 936) \$
Immobilisations corporelles	(14 441)	(13 637)
Créances à long terme	(3 972)	(5 084)
Débiteurs	(817)	(434)
	<u>(126 498) \$</u>	<u>(123 091) \$</u>
Classement dans les états financiers consolidés :		
Actif d'impôt différé	23 361 \$	18 604 \$
Passif d'impôt différé	(100 798)	(103 635)
	<u>(77 437) \$</u>	<u>(85 031) \$</u>

¹⁾ Les pertes fiscales de 72,0 millions de dollars viennent à expiration au cours des exercices 2026 à 2037.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

Passifs d'impôt différé non comptabilisés

Aucun impôt différé n'est comptabilisé sur le bénéfice non rapatrié des filiales et d'autres investissements puisque la société est en mesure de contrôler le renversement des différences temporaires et il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. Le renversement de ces différences temporaires n'aurait aucune incidence fiscale importante.

Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans les bilans consolidés au titre des éléments suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	<u>Au 31 décembre 2017</u>	<u>Au 25 décembre 2016</u>
Pertes fiscales	13 812 \$	11 979 \$
Différences temporaires déductibles	7 109	2 034
	<u>20 921 \$</u>	<u>14 013 \$</u>

Les pertes fiscales canadiennes de 5,8 millions de dollars (6,0 millions de dollars pour l'exercice clos le 25 décembre 2016) expirent au cours des exercices 2030 à 2036. Les pertes fiscales américaines de 8,0 millions de dollars (6,0 millions de dollars pour l'exercice clos le 25 décembre 2016) expirent au cours des exercices 2033 à 2035. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels la société pourra imputer ces avantages fiscaux.

12. Stocks

Les stocks se composent des aliments et des emballages utilisés dans la division de transformation des aliments et de distribution de St-Hubert ainsi que des aliments et des boissons destinés aux restaurants qui appartiennent à la société. Les stocks sont présentés au coût ou à la valeur de réalisation nette estimée des stocks des restaurants de la société, selon le montant le moins élevé. Les coûts se composent du coût d'achat, de la main-d'œuvre directe, d'une part des coûts indirects variables et fixes au titre de la fabrication et des autres coûts engagés pour acheminer les stocks à l'endroit où ils se trouvent, déduction faite des remises de fournisseurs. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

(en milliers de dollars canadiens)	<u>Au 31 décembre 2017</u>	<u>Au 25 décembre 2016</u>
Matières premières	6 198 \$	7 390 \$
Travaux en cours	716	708
Produits finis	12 840	13 407
Aliments et boissons	6 567	6 332
	<u>26 321 \$</u>	<u>27 837 \$</u>

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

13. Créances à long terme

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2017	Au 25 décembre 2016
Créances liées à des franchisés	24 366 \$	28 812 \$
Montant à recevoir de parties liées (note 28)	14 571	10 727
Billets à ordre	1 096	1 888
	<u>40 033 \$</u>	<u>41 427 \$</u>

Créances liées à des franchisés

Au cours d'exercices antérieurs, la société a converti certains restaurants exploités par la société en franchises et elle a vendu des restaurants à des exploitants indépendants (les « franchisés »). Dans le cadre des ententes de conversion, certains franchisés ont conclu des contrats de location visant la location de certains actifs de restauration de la société. Les créances liées à des franchisés de 24,4 millions de dollars (28,8 millions de dollars au 25 décembre 2016) se rapportent principalement à l'obligation à long terme des franchisés d'effectuer des paiements à la société sur toute la durée du contrat de location, qui correspond à la durée du contrat de licence ou à la durée jusqu'à la date prévue du rachat attendu selon l'hypothèse qu'il est plus probable qu'improbable que le franchisé acquière de la société les actifs loués.

Les créances à long terme liées à des franchisés font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un événement déclencheur est survenu. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'une créance à long terme liée aux franchisés excède sa valeur nette de réalisation. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé des pertes de valeur de néant (néant pour l'exercice clos le 25 décembre 2016) se rapportant à des créances à long terme liées à des franchisés.

Échéances des créances à long terme

Les créances à long terme ont des dates d'échéance allant de 2018 à 2034 et elles portent intérêt à un taux effectif moyen compris entre 8 % et 10 %.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

14. Immobilisations corporelles

		Au 31 décembre 2017					
(en milliers de dollars canadiens)	Terrains	Bâtiments	Matériel	Améliorations locatives	Actifs visés par des contrats de location- financement	Travaux de construction en cours	Total
Coût							
Solde à l'ouverture de l'exercice	38 546 \$	119 223 \$	199 244 \$	128 436 \$	36 027 \$	5 796 \$	527 272 \$
Entrées	-	36	2 834	6 560	6 412	41 815	57 657
Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises (note 5)	-	-	2 099	7 584	-	-	9 683
Ajustement du prix d'achat (note 5)	-	(3 730)	-	(1 151)	-	-	(4 881)
Sorties et ajustements	270	139	(11 109)	(18 252)	-	-	(28 952)
Virement aux (des) travaux de construction en cours	-	133	20 949	20 073	-	(41 155)	-
Solde à la clôture de l'exercice	<u>38 816 \$</u>	<u>115 801 \$</u>	<u>214 017 \$</u>	<u>143 250 \$</u>	<u>42 439 \$</u>	<u>6 456 \$</u>	<u>560 779 \$</u>
Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur							
Solde à l'ouverture de l'exercice	-	3 946 \$	117 741 \$	61 564 \$	16 128 \$	-	199 379 \$
Charge d'amortissement	-	3 922	25 846	11 500	2 651	-	43 919
Pertes de valeur	-	-	780	6 129	-	-	6 909
Reprise de pertes de valeur	-	-	(323)	-	-	-	(323)
Sorties et ajustements	-	96	(9 590)	(15 821)	-	-	(25 315)
Solde à la clôture de l'exercice	<u>- \$</u>	<u>7 964 \$</u>	<u>134 454 \$</u>	<u>63 372 \$</u>	<u>18 779 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>224 569 \$</u>
Valeur comptable au 31 décembre 2017	<u><u>38 816 \$</u></u>	<u><u>107 837 \$</u></u>	<u><u>79 563 \$</u></u>	<u><u>79 878 \$</u></u>	<u><u>23 660 \$</u></u>	<u><u>6 456 \$</u></u>	<u><u>336 210 \$</u></u>

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)	Au 25 décembre 2016						
	Terrains	Bâtiments	Matériel	Améliorations locatives	Actifs visés par des contrats de location- financement	Travaux de construction en cours	Total
Coût							
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 291 \$	3 073 \$	144 352 \$	99 274 \$	30 888 \$	3 576 \$	283 454 \$
Entrées	–	22	5 020	1 002	–	38 624	44 668
Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises (note 5)	36 205	115 338	34 183	20 485	5 139	7 576	218 926
Sorties et ajustements	50	263	(7 253)	(12 974)	–	138	(19 776)
Virement aux (des) travaux de construction en cours	–	527	22 942	20 649	–	(44 118)	–
Solde à la clôture de l'exercice	<u>38 546 \$</u>	<u>119 223 \$</u>	<u>199 244 \$</u>	<u>128 436 \$</u>	<u>36 027 \$</u>	<u>5 796 \$</u>	<u>527 272 \$</u>
Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur							
Solde à l'ouverture de l'exercice	– \$	2 448 \$	109 918 \$	62 696 \$	13 879 \$	– \$	188 941 \$
Charge d'amortissement	–	1 275	15 334	7 868	2 249	–	26 726
Pertes de valeur	–	–	219	1 418	–	–	1 637
Reprise de pertes de valeur	–	–	–	(105)	–	–	(105)
Sorties et ajustements	–	223	(7 730)	(10 313)	–	–	(17 820)
Solde à la clôture de l'exercice	<u>– \$</u>	<u>3 946 \$</u>	<u>117 741 \$</u>	<u>61 564 \$</u>	<u>16 128 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>199 379 \$</u>
Valeur comptable au 25 décembre 2016	<u><u>38 546 \$</u></u>	<u><u>115 277 \$</u></u>	<u><u>81 503 \$</u></u>	<u><u>66 872 \$</u></u>	<u><u>19 899 \$</u></u>	<u><u>5 796 \$</u></u>	<u><u>327 893 \$</u></u>

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

Pertes de valeur

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé des pertes de valeur sur les immobilisations corporelles de 6,9 millions de dollars (1,6 million de dollars pour l'exercice clos le 25 décembre 2016) liées à 14 unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») (16 UGT pour l'exercice clos le 25 décembre 2016). Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un restaurant excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est fondée sur la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente de l'UGT et sa valeur d'utilité. Environ 50 % (75 % pour l'exercice clos le 25 décembre 2016) des UGT dépréciées avaient une valeur comptable qui excédait leur juste valeur diminuée des coûts de vente. La tranche restante de 50 % (25 % pour l'exercice clos le 25 décembre 2016) des UGT dépréciées avait une valeur comptable qui excédait leur valeur d'utilité.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé des reprises de pertes de valeur sur les immobilisations corporelles de 0,3 million de dollars (0,1 million de dollars pour l'exercice clos le 25 décembre 2016) se rapportant à 1 UGT (1 UGT pour l'exercice clos le 25 décembre 2016) étant donné que les circonstances qui étaient à l'origine de la dépréciation n'existent plus. Les reprises de perte de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable du restaurant excède sa valeur comptable ayant précédemment subi une perte de valeur et n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La valeur recouvrable était fondée sur sa valeur d'utilité.

Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un restaurant, la société utilise un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle du principal actif de l'UGT ou la durée restante des baux du restaurant en question. Le chiffre d'affaires prévisionnel établi pour les besoins des projections des flux de trésorerie repose sur les résultats d'exploitation réels et les budgets d'exploitation, de même que sur des taux de croissance à long terme qui sont en tous points conformes aux plans stratégiques présentés au conseil d'administration de la société et ils varient de 0 % à 3 %. La valeur d'utilité estimée de chaque UGT a été établie au moyen d'un taux d'actualisation après impôt variant de 8,2 % à 12,5 % au 31 décembre 2017 (de 7,9 % à 10,9 % au 25 décembre 2016).

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

15. Marques et autres actifs

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2017			
	Marques	Autres actifs	Participation dans des coentreprises et des entreprises associées (note 28)	Total
Coût				
Solde à l'ouverture de l'exercice	514 639 \$	89 585 \$	4 042 \$	608 266 \$
Entrées	–	448	13 831	14 279
Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises (note 5)	11 433	390	1 275	13 098
Ajustement du prix d'achat (note 5)	–	–	(262)	(262)
Ajustements	–	(201)	–	(201)
Quote-part du profit lié à la participation dans des coentreprises et des entreprises associées	–	–	789	789
Solde à la clôture de l'exercice	526 072 \$	90 222 \$	19 675 \$	635 969 \$
Cumul de l'amortissement				
Solde à l'ouverture de l'exercice	– \$	13 754 \$	– \$	13 754 \$
Ajustements	–	(160)	–	(160)
Pertes de valeur	–	270	–	270
Amortissement	–	7 137	–	7 137
Solde à la clôture de l'exercice	– \$	21 001 \$	– \$	21 001 \$
Valeur comptable à la fin de l'exercice	526 072 \$	69 221 \$	19 675 \$	614 968 \$
Au 25 décembre 2016				
(en milliers de dollars canadiens)	Marques	Autres actifs	Participation dans des coentreprises et des entreprises associées (note 28)	Total
	Marques	Autres actifs	Participation dans des coentreprises et des entreprises associées (note 28)	Total
Coût				
Solde à l'ouverture de l'exercice	179 288 \$	30 343 \$	– \$	209 631 \$
Entrées	–	183	–	183
Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises (note 5)	335 351	59 465	4 189	399 005
Quote-part de la perte liée à la participation dans des coentreprises et des entreprises associées	–	–	(147)	(147)
Solde à la clôture de l'exercice	514 639 \$	89 991 \$	4 042 \$	608 672 \$
Cumul de l'amortissement				
Solde à l'ouverture de l'exercice	– \$	8 330 \$	– \$	8 330 \$
Amortissement	–	5 424	–	5 424
Pertes de valeur	–	406	–	406
Solde à la clôture de l'exercice	– \$	14 160 \$	– \$	14 160 \$
Valeur comptable à la fin de l'exercice	514 639 \$	75 831 \$	4 042 \$	594 512 \$

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

Test de dépréciation des marques et des autres actifs

Aux fins du test de dépréciation, les marques sont affectées au groupe d'UGT qui représente au sein du groupe le niveau le plus bas auquel les marques font l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne.

La société soumet à des tests de dépréciation ses marques, lesquelles ont une durée d'utilité indéterminée conformément à la méthode comptable de la société pour les exercices clos le 31 décembre 2017 et le 25 décembre 2016. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé des pertes de valeur de néant (néant pour l'exercice clos le 25 décembre 2016) à l'égard d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

La société calcule la juste valeur diminuée des coûts de la vente de ses marques au moyen de la « méthode de l'exonération des redevances », un modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Le processus qui consiste à déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses sur la nature à long terme, notamment à l'égard, mais sans s'y limiter, des ventes, des taux de croissance finaux, des taux de redevances et des taux d'actualisation prévus pour l'avenir. Les prévisions à l'égard des ventes futures sont conformes aux plus récents plans stratégiques présentés au conseil d'administration de la société. Aux fins du test de dépréciation, la société est arrivée à un taux de croissance de la valeur finale de 3 % après la cinquième année dans le cadre de ses calculs de la valeur actualisée.

La société a utilisé un taux d'actualisation après impôt variant de 8,2 % à 12,5 % (de 7,9 % à 10,9 % pour l'exercice clos le 25 décembre 2016), qui est fondé sur le coût moyen pondéré du capital de la société avec les ajustements correspondants pour les risques associés au groupe d'UGT auquel les marques ayant une durée d'utilité indéterminée sont affectées. Les flux de trésorerie projetés sont actualisés sur une période de cinq ans et ajustés en fonction d'une valeur finale.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises à un test de dépréciation et sont examinées au niveau le plus bas pour lequel il y a des entrées de trésorerie identifiables largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé des pertes de valeur de 0,3 million de dollars (0,4 million de dollars pour l'exercice clos le 25 décembre 2016) à l'égard de trois unités génératrices de trésorerie.

Une perte de valeur et les reprises ultérieures, le cas échéant, sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net.

16. Goodwill

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2017	Au 25 décembre 2016
Coût		
Solde à l'ouverture de l'exercice	188 998 \$	49 540 \$
Entrées (note 5)	941	139 458
Entrées attribuables aux changements dans le calcul provisoire du prix d'achat (note 5)	1 347	—
Sorties	(175)	—
Solde à la clôture de l'exercice	191 111 \$	188 998 \$

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

Test de dépréciation du goodwill

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est affecté au groupe d'UGT, nommément les marques, considéré comme représentant au sein du groupe le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne.

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2017 et le 25 décembre 2016, la société a effectué des tests de dépréciation annuels du goodwill, conformément aux méthodes comptables de la société.

La société a recours à la méthode de la valeur d'utilité pour calculer la valeur recouvrable du groupe d'UGT auquel le goodwill est affecté. Les valeurs affectées aux hypothèses clés correspondent à l'évaluation par la direction des tendances futures et sont fondées sur des sources tant externes qu'internes (données historiques). Les hypothèses clés comprennent le coût moyen pondéré du capital de la société, la croissance du chiffre d'affaires des restaurants, les marges brutes, les variations des autres charges d'exploitation et les dépenses d'investissement. La société a projeté les flux de trésorerie conformément aux plus récents plans stratégiques présentés au conseil d'administration. Aux fins du test de dépréciation, la société est arrivée à un taux de croissance de la valeur finale de 3 % après la cinquième année dans le cadre de ses calculs de la valeur actualisée.

La société a utilisé un taux d'actualisation après impôt variant de 8,2 % à 12,5 % (de 7,9 % à 10,9 % pour l'exercice clos le 25 décembre 2016), qui est fondé sur le coût moyen pondéré du capital de la société avec les ajustements correspondants pour les risques associés au groupe d'UGT auquel le goodwill est affecté. Les flux de trésorerie projetés sont actualisés sur une période de cinq ans et ajustés en fonction d'une valeur finale.

17. Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, du fait d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Si la valeur temps de l'argent est significative, le montant des provisions est actualisé au moyen d'un taux avant impôt courant qui reflète le risque spécifique au passif. Les provisions sont passées en revue périodiquement et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles de la direction. Du fait que ces éléments, par leur nature, relèvent du jugement, les montants des règlements futurs pourraient différer des montants comptabilisés.

	Au 31 décembre 2017				
	Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	Obligations découlant de contrats de location liées à des restaurants fermés	Contrats déficitaires des franchises	Autres	Total
(en milliers de dollars canadiens)					
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 150 \$	2 715 \$	4 690 \$	3 040 \$	16 595 \$
Entrées	530	–	904	–	1 434
Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises (note 5)	387	–	–	–	387
Désactualisation	308	–	–	–	308
Paiements	(5)	(3 331)	(1 104)	(135)	(4 575)
Ajustements	(1 376)	2 772	(426)	11	981
Solde à la clôture de l'exercice	5 994 \$	2 156 \$	4 064 \$	2 916 \$	15 130 \$

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)	Au 25 décembre 2016				
	Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	Obligations découlant de contrats de location liées à des restaurants fermés	Contrats déficitaires des franchises	Autres	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 374 \$	2 491 \$	2 511 \$	1 630 \$	12 006 \$
Entrées	199	349	2 732	–	3 280
Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises (note 5)	1 107	–	–	1 500	2 607
Désactualisation	290	–	–	–	290
Paiements	(52)	(1 229)	(517)	(60)	(1 858)
Ajustements	(768)	1 104	(36)	(30)	270
Solde à la clôture de l'exercice	<u>6 150 \$</u>	<u>2 715 \$</u>	<u>4 690 \$</u>	<u>3 040 \$</u>	<u>16 595 \$</u>

Montants comptabilisés dans les bilans consolidés comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2017	Au 25 décembre 2016
Partie courante des provisions	6 959 \$	5 159 \$
Partie non courante des provisions	8 171	11 436
	<u>15 130 \$</u>	<u>16 595 \$</u>

18. Dette à long terme

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2017	Au 25 décembre 2016
Facilité de crédit à terme renouvelable	229 025 \$	242 000 \$
Facilité de crédit à terme non renouvelable	150 000	150 000
Contrats de location-financement	27 496	23 693
	<u>406 521</u>	<u>415 693</u>
Moins : coûts de financement	1 905	2 547
	<u>404 616 \$</u>	<u>413 146 \$</u>

Montants comptabilisés dans les bilans consolidés comme suit :

Partie courante de la dette à long terme	2 916 \$	2 443 \$
Partie non courante de la dette à long terme	401 700	410 703
	<u>404 616 \$</u>	<u>413 146 \$</u>

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

La variation de la dette à long terme du 25 décembre 2016 au 31 décembre 2017 se présente comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Facilité de crédit à terme	Contrats de location- financement	Total
Solde au 25 décembre 2016	392 000 \$	23 693 \$	415 693
Moins : coûts de financement	<u>(2 547)</u>	<u>—</u>	<u>(2 547)</u> \$
	389 453	23 693	413 146
Changements issus des flux de trésorerie de financement			
Emprunts	59 025	—	59 025
Remboursement d'emprunts	(72 000)	—	(72 000)
Paieement des dettes liées aux contrats de location- financement	—	(4 448)	(4 448)
Solde attribuable aux changements issus des flux de trésorerie de financement au 31 décembre 2017	376 478 \$	19 245 \$	395 723 \$
Fluctuations hors trésorerie			
Nouveaux contrats de location-financement	—	6 411	6 411
Ajustement des coûts d'emprunt inscrits à l'actif	(17)	—	(17)
Charge d'intérêts	659	1 840	2 499
Solde au 31 décembre 2017	377 120 \$	27 496 \$	404 616 \$

Facilité de crédit à terme

Le 2 septembre 2016, la société a modifié et prorogé les modalités de sa facilité de crédit à terme existante. La quatrième facilité de crédit à terme modifiée et mise à jour se compose d'une facilité de crédit renouvelable pouvant atteindre 400,0 millions de dollars assortie d'une clause « accordéon » d'un montant pouvant atteindre 50,0 millions de dollars qui vient à échéance le 2 septembre 2021 et d'une facilité de crédit à terme non renouvelable de 150,0 millions de dollars qui vient à échéance le 2 septembre 2019. Le remboursement maximal sur la facilité de crédit à terme peut atteindre 26,3 millions de dollars par année si la société dépasse certaines limites prévues par les clauses restrictives.

Le taux d'intérêt sur les montants prélevés par la société aux termes de l'ensemble de ses facilités de crédit est le taux des acceptations bancaires en vigueur ou le taux préférentiel en vigueur, majoré d'un écart selon le coefficient de la dette à long terme nette totale par rapport au bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA ») de la société, tel qu'il est défini dans la convention, calculé au moyen du BAIIA des quatre derniers trimestres.

Au 31 décembre 2017, un montant de 379,0 millions de dollars (392,0 millions de dollars au 25 décembre 2016) avait été prélevé sur les facilités de crédit modifiées et prorogées au taux d'intérêt effectif de 3,05 %, soit le taux des acceptations bancaires de 0,98 % majoré d'un écart de coût d'emprunt de 1,75 %, de commissions d'attente et de l'amortissement des frais de financement différés de 0,32 %.

La société est tenue de payer une commission d'attente variant de 0,25 % à 0,60 % par année sur la partie non utilisée de sa facilité de crédit pendant la durée de ses facilités de crédit. Le taux de la commission d'attente est établi en fonction du coefficient de la dette à long terme nette totale par rapport au BAIIA de la société. Au 31 décembre 2017, le taux de la commission d'attente était de 0,35 %.

Au 31 décembre 2017, la société se conformait à toutes les clauses restrictives et ne dépassait aucune limite prévue par les clauses restrictives nécessitant des remboursements anticipés.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

Contrats de location-financement

Les contrats de location-financement comportent des obligations qui portent intérêt au taux moyen de 6,8 % (7,0 % au 25 décembre 2016).

Remboursements sur la dette

Les remboursements sur la dette à long terme s'établissent comme suit pour les cinq prochains exercices :

(en milliers de dollars canadiens)	2018	2019	2020	2021	2022	Par la suite
Facilité de crédit renouvelable	–	–	–	229 025	–	–
Facilité de crédit à terme non renouvelable	–	150 000	–	–	–	–
Contrats de location-financement	2 916	3 084	2 957	2 958	2 814	12 767
Total¹⁾	2 916	153 084	2 957	231 983	2 814	12 767

¹⁾ Le total ne tient pas compte des versements d'intérêts.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

19. Autres passifs à long terme

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2017	Au 25 décembre 2016
Prestations constituées au titre des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages (note 20)	23 653 \$	22 435 \$
Passif au titre d'une participation ne donnant pas le contrôle (note 5)	19 511	19 511
Produits différés	10 860	12 080
Produits locatifs différés	9 375	11 690
Charges locatives à payer	5 100	4 451
Charges de restructuration	65	999
Régimes incitatifs à long terme (note 21)	720	315
Autres passifs	2 324	3 951
	<u>71 608 \$</u>	<u>75 432 \$</u>

Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2017	Au 25 décembre 2016
Créditeurs et charges à payer	3 766 \$	7 461 \$
Autres passifs à long terme	67 842	67 971
	<u>71 608 \$</u>	<u>75 432 \$</u>

Produits locatifs différés

Au cours des exercices antérieurs, la société a converti certains de ses restaurants en franchises et a vendu les restaurants à des exploitants indépendants (les « franchisés »). Dans le cadre des contrats de conversion, certains franchisés ont conclu des contrats de location visant la location de certains actifs de restauration de la société. Les produits constatés d'avance de 9,4 millions de dollars (11,7 millions de dollars pour l'exercice clos le 25 décembre 2016) correspondent à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, calculée à l'aide des taux d'intérêt implicites des contrats de location.

Produits différés

Produits constatés d'avance au titre des redevances de franchise et des frais de conversion

Au 31 décembre 2017, la société a reporté un montant de 5,6 millions de dollars (6,6 millions de dollars au 25 décembre 2016) au titre des redevances de franchise initiales et des frais de conversion reçus des franchisés; ce montant sera comptabilisé sur la durée restante des contrats de franchise respectifs.

Transactions de cession-bail

Au 31 décembre 2017, la société avait reporté un montant de 3,5 millions de dollars (4,2 millions de dollars au 25 décembre 2016) au titre des profits réalisés sur les transactions de cession-bail.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

20. Avantages sociaux futurs

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris un régime de retraite agréé à prestations définies avec capitalisation, un régime de retraite multiemployeurs, un régime de retraite à cotisations définies et d'autres régimes complémentaires non garantis sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Les régimes de retraite à prestations définies sont non contributifs et prévoient généralement le versement de prestations fondées sur les gains moyens de carrière, sous réserve de certaines limites.

Le comité de retraite de Cara (le « comité ») veille sur les régimes de retraite de la société. Le comité est chargé d'aider le conseil d'administration à s'acquitter des responsabilités de supervision générales à l'égard des régimes comme l'administration des régimes, les placements à l'égard des régimes et la surveillance de la conformité avec les exigences juridiques et réglementaires.

Le tableau qui suit résume les informations se rapportant aux régimes de retraite à prestations définies de la société, pris collectivement :

(en milliers de dollars canadiens)	<u>Au 31 décembre 2017</u>	<u>Au 25 décembre 2016</u>
Valeur actualisée des obligations	(56 759) \$	(54 754) \$
Juste valeur des actifs des régimes	<u>33 106</u>	<u>32 319</u>
Déficit des régimes	<u>(23 653) \$</u>	<u>(22 435) \$</u>

(en milliers de dollars canadiens)	<u>Exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017</u>	<u>Exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016</u>
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux actifs des régimes	488 \$	(32) \$
(Pertes actuarielles) gains actuariels sur les obligations	(2 579)	1 742
Recouvrement d'impôt sur le résultat (note 11)	558	(457)
	<u>(1 533) \$</u>	<u>1 253 \$</u>

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

Le tableau qui suit présente l'évolution de la juste valeur des actifs des régimes et de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies :

(en milliers de dollars canadiens)	Régime de retraite à prestations définies		Régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la direction (sans capitalisation)		Total	
	31 déc. 2017	25 déc. 2016	31 déc. 2017	25 déc. 2016	31 déc. 2017	25 déc. 2016
	Variation de la juste valeur des actifs des régimes					
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	32 319 \$	10 461 \$	– \$	– \$	32 319 \$	10 461 \$
Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises	–	22 159	–	–	–	22 159
Produits d'intérêts	1 275	773	–	–	1 275	773
Rendement des actifs des régimes (compte non tenu des produits d'intérêts)	488	(32)	–	–	488	(32)
Cotisations de l'employeur	698	296	1 575	1 586	2 273	1 882
Cotisations des membres du personnel	117	66	–	–	117	66
Charges administratives	(25)	(36)	–	–	(25)	(36)
Prestations versées	(1 766)	(1 368)	(1 575)	(1 586)	(3 341)	(2 954)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	<u>33 106 \$</u>	<u>32 319 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>	<u>33 106 \$</u>	<u>32 319 \$</u>
Variation de la valeur actualisée des obligations						
Solde à l'ouverture de l'exercice	(37 939) \$	(14 291) \$	(16 815) \$	(17 618) \$	(54 754) \$	(31 909) \$
Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises	–	(25 467)	–	–	–	(25 467)
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(556)	(368)	–	–	(556)	(368)
Cotisations des membres du personnel	(117)	(66)	–	–	(117)	(66)
Coût financier	(1 407)	(984)	(687)	(656)	(2 094)	(1 640)
Prestations versées	1 766	1 368	1 575	1 586	3 341	2 954
Gains actuariels (pertes actuarielles) relatifs aux hypothèses financières	168	1 869	(2 747)	(127)	(2 579)	1 742
Solde à la clôture de l'exercice	<u>(38 085) \$</u>	<u>(37 939) \$</u>	<u>(18 674) \$</u>	<u>(16 815) \$</u>	<u>(56 759) \$</u>	<u>(54 754) \$</u>

Le tableau qui suit présente la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies de la société comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives dans les états consolidés du résultat net (note 8) :

(en milliers de dollars canadiens)	Régime de retraite à prestations définies		Régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la direction (sans capitalisation)		Total	
	53 semaines	52 semaines	53 semaines	52 semaines	53 semaines	52 semaines
	31 déc. 2017	25 déc. 2016	31 déc. 2017	25 déc. 2016	31 déc. 2017	25 déc. 2016
Coût des services rendus au cours de l'exercice	556 \$	368 \$	– \$	– \$	556 \$	368 \$
Intérêts sur les obligations	1 407	984	687	656	2 094	1 640
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	(1 275)	(773)	–	–	(1 275)	(773)
Charges administratives	25	36	–	–	25	36
Charge nette au titre des régimes	<u>713 \$</u>	<u>615 \$</u>	<u>687 \$</u>	<u>656 \$</u>	<u>1 400 \$</u>	<u>1 271 \$</u>

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

Le tableau qui suit présente les pertes actuarielles cumulées avant impôt comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour les régimes de retraite à prestations définies de la société :

(en milliers de dollars canadiens)	Régime de retraite à prestations définies		Régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la direction (sans capitalisation)		Total	
	31 déc. 2017	25 déc. 2016	31 déc. 2017	25 déc. 2016	31 déc. 2017	25 déc. 2016
	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	(24) \$	(1 861) \$	(5 133) \$	(5 006) \$	(5 157) \$
Rendement des actifs des régimes (compte non tenu des produits d'intérêts)	488	(32)	–	–	488	(32)
Gains actuariels (pertes actuarielles) relatifs aux hypothèses financières	168	1 869	(2 747)	(127)	(2 579)	1 742
Total des gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	656	1 837	(2 747)	(127)	(2 091)	1 710
Montant cumulé à la clôture de l'exercice	<u>632 \$</u>	<u>(24) \$</u>	<u>(7 880) \$</u>	<u>(5 133) \$</u>	<u>(7 248) \$</u>	<u>(5 157) \$</u>

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, les actifs des régimes ont produit un rendement réel total de 1,8 million de dollars (0,7 million de dollars pour l'exercice clos le 25 décembre 2016).

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes ont été déterminées à partir de la date d'évaluation du 31 décembre à des fins comptables.

Aux termes de sa politique de capitalisation des régimes de retraite, la société effectue des cotisations minimales suffisantes afin de satisfaire aux exigences réglementaires locales en matière de capitalisation. La dernière évaluation actuarielle à des fins de capitalisation a été effectuée en 2017 et la prochaine évaluation requise, en date du 31 décembre 2019, sera préparée en 2020. La société prévoit verser, en 2018, des cotisations d'environ 1,3 million de dollars (1,2 million de dollars en 2017) à son régime de retraite agréé à prestations définies avec capitalisation, ses régimes à cotisations définies et ses régimes multiemployeurs. Le montant réel qui sera versé pourrait toutefois différer de l'estimation, selon les évaluations actuarielles réalisées, le rendement des placements, la volatilité des taux d'actualisation, les exigences d'ordre réglementaire et d'autres facteurs.

Les actifs des régimes sont détenus en fiducie et ils étaient investis en totalité dans un fonds équilibré au 31 décembre.

Les régimes de retraite à prestations définies de la société sont exposés à des risques actuariels, notamment le risque lié au taux de longévité, le risque lié au taux d'intérêt des placements et le risque de marché.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations définies et la charge nette au titre des régimes à prestations définies, à la date d'évaluation du 31 décembre :

	Régime de retraite à prestations définies		Régimes de retraite à prestations définies sans capitalisation	
	31 décembre 2017	25 décembre 2016	31 décembre 2017	25 décembre 2016
Obligations au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	3,35 – 3,60	3,80 – 4,10	3,35	3,80
Taux de croissance de la rémunération	2,0 – 3,0	2,0 – 3,0	2,0	2,0
Table de mortalité	CPM2014 - avant la publication	CPM2014 - avant la publication	CPM2014 - avant la publication	CPM2014 - avant la publication
	Facteur d'ajustement basé sur la taille de 0,8	Facteur d'ajustement basé sur la taille de 0,8	Facteur d'ajustement basé sur la taille de 0,8	Facteur d'ajustement basé sur la taille de 0,8
Charges nettes au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	3,80 – 4,10	3,55 – 3,90	3,80	3,90
Taux de croissance de la rémunération	2,0 – 3,0	2,0 – 3,0	2,0	2,0
Table de mortalité	CPM2014 - avant la publication	CPM2014 - avant la publication	CPM2014 - avant la publication	CPM2014 - avant la publication
	Facteur d'ajustement basé sur la taille de 0,8	Facteur d'ajustement basé sur la taille de 0,8	Facteur d'ajustement basé sur la taille de 0,8	Facteur d'ajustement basé sur la taille de 0,8

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses actuarielles pour 2017 et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des régimes à prestations définies et sur la charge nette au titre des régimes à prestations définies.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner une modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Régime de retraite à prestations définies		Régimes de retraite à prestations définies sans capitalisation	
	Obligations nettes au titre du régime à prestations définies	Charge nette au titre du régime à prestations définies	Obligations nettes au titre des régimes à prestations définies	Charge nette au titre des régimes à prestations définies
(en milliers de dollars canadiens)				
Taux d'actualisation	3,35 %	3,80 %	3,35 %	3,80 %
Incidence d'une : augmentation de 1 %	(4 784) \$	(326) \$	(1 465) \$	110 \$
diminution de 1 %	5 984 \$	318 \$	1 688 \$	(133) \$

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

21. Régimes incitatifs à long terme

Aux termes des différents régimes d'options sur actions, Cara peut attribuer des options permettant d'acheter jusqu'à 15 % du total de ses actions avec droit de vote subalterne et de ses actions à droit de vote multiple en circulation, soit un total de 8,8 millions d'actions, selon la ligne directrice établie par la société portant sur le nombre d'options sur actions attribuées. Au 31 décembre 2017, environ 4,1 millions d'options sur actions étaient attribuées et en circulation.

Les options sur actions en circulation au 31 décembre 2017 comportent une durée d'au plus huit ans à partir de leur date d'attribution initiale. Chaque option sur actions peut être exercée en vue d'obtenir une action avec droit de vote subalterne au prix précisé aux termes de la convention d'options. Il n'y a pas eu de conditions d'acquisition accélérée lors du premier appel public à l'épargne aux termes de tous les régimes décrits ci-après.

Le tableau qui suit résume les options attribuées :

	Exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017							
	Régime d'options sur actions des administrateurs		Régime d'options sur actions du chef de la direction		Régime d'options sur actions des employés		Total	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en circulation — 25 décembre 2016	—	—	2 429 355	8,61 \$	1 374 397	14,70 \$	3 803 752	10,81 \$
Attributions	—	—	20 000	24,64 \$	493 255	24,65 \$	513 255	24,65 \$
Exercices	—	—	—	— \$	(28 052)	8,51 \$	(28 052)	8,51 \$
Renoncations	—	—	—	— \$	(159 529)	21,74 \$	(159 529)	21,74 \$
Options en circulation à la clôture de l'exercice	—	—	2 449 355	8,74 \$	1 680 071	17,06 \$	4 129 426	12,12 \$
Options pouvant être exercées à la clôture de l'exercice	—	—	2 419 355	8,51	241 935	8,51	2 661 290	8,51 \$
	Exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016							
	Régime d'options sur actions des administrateurs		Régime d'options sur actions du chef de la direction		Régime d'options sur actions des employés		Total	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en circulation — 27 décembre 2015	86 021	0,01	3 504 624	5,97	1 351 603	14,06	4 942 248	8,08 \$
Attributions	—	—	—	—	85 111	29,70	85 111	29,70 \$
Exercices	(86 021)	0,01	(1 075 269)	0,01	—	—	(1 161 290)	0,01 \$
Renoncations	—	—	—	—	(62 317)	21,45	(62 317)	21,45 \$
Options en circulation à la clôture de l'exercice	—	—	2 429 355	8,61	1 374 397	14,70	3 803 752	10,81 \$
Options pouvant être exercées à la clôture de l'exercice	—	—	2 419 355	8,51	241 935	8,51	2 661 290	8,51 \$

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

Régime d'options sur actions des administrateurs

La société a mis en place un régime d'options sur actions à l'intention des administrateurs non membres du personnel (le « régime d'options des administrateurs »). Les options attribuées aux termes de ce régime confèrent aux administrateurs le droit de faire l'acquisition d'actions sans droit de vote de la société après la fin de chaque période de service suivant la date d'attribution. Les options s'acquièrent annuellement au pro rata, en fonction des années de service cumulées et viennent à expiration huit ans après l'attribution. Les options peuvent seulement être réglées sous forme de capital social ordinaire de la société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, aucune option sur actions n'a été exercée (86 021 options au cours de l'exercice clos le 25 décembre 2016). Aucune option sur actions n'a été attribuée aux termes du régime d'options sur actions des administrateurs pour les exercices clos le 31 décembre 2017 et le 25 décembre 2016.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé une charge de rémunération fondée sur des actions de néant (0,1 million de dollars pour l'exercice clos le 25 décembre 2016) liée au régime d'options des administrateurs et a augmenté le surplus d'apport du même montant.

Les administrateurs non membres du personnel reçoivent des unités d'actions différées (les « UAD ») à titre de rémunération pour siéger au conseil d'administration. Ces UAD sont réglées en espèces lorsque les administrateurs quittent le conseil d'administration. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé une charge de 0,4 million de dollars (0,1 million de dollars pour l'exercice clos le 25 décembre 2016) et un passif de 0,7 million de dollars a été comptabilisé dans les autres passifs à long terme au 31 décembre 2017 (0,3 million de dollars pour l'exercice clos le 25 décembre 2016).

Régime d'options sur actions du chef de la direction

Aux termes du régime d'options sur actions du chef de la direction (le « régime d'options du chef de la direction »), le chef de la direction s'est vu attribuer le droit d'acheter des actions avec droit de vote subalterne de la société. Les droits inhérents aux options s'acquièrent annuellement au pro rata et viennent à expiration huit ans après l'attribution. Les options peuvent seulement être réglées sous forme de capital social ordinaire de la société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, 20 000 options sur actions au prix d'exercice de 24,64 \$ (néant au cours de l'exercice clos le 25 décembre 2016) ont été attribuées aux termes du régime d'options sur actions du chef de la direction.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, aucune option n'a été exercée (1 075 269 options avaient été exercées au prix d'exercice de 0,01 \$ l'option au cours de l'exercice clos le 25 décembre 2016).

La société a comptabilisé ces options attribuées comme si elles seraient réglées en instruments de capitaux propres en s'appuyant sur la juste valeur à la date d'attribution conformément à l'IFRS 2. La juste valeur des options attribuées a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes en fonction des hypothèses suivantes :

Date d'attribution des options	Nombre d'options	Prix d'exercice	Durée prévue jusqu'à l'expiration à compter de la date d'attribution	Volatilité du cours de l'action	Taux d'intérêt sans risque	Juste valeur des options à la date d'attribution
31 octobre 2013	2 419 355	8,51	5 ans	35,00 %	1,42 %	1,68 \$
4 décembre 2015	10 000	32,37	5,5 ans	26,00 %	0,92 %	6,80 \$
4 janvier 2017	20 000	24,64	5,5 ans	26,00 %	1,11 %	5,85 \$
Total	2 449 355					

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

La volatilité annuelle attendue est fondée sur des données de référence sectorielles en fonction d'un ensemble commun d'actions comparables du secteur, en tenant compte des tendances de volatilité sur trois ans à la date d'attribution. Dans le cas des options attribuées avant le PAPE, le cours de l'action a été établi selon un calcul normalisé de la valeur d'entreprise tenant compte d'une décote d'illiquidité implicite de 20 % découlant du statut de société fermée. Le taux d'intérêt sans risque repose sur les rendements d'obligations du gouvernement du Canada dont les échéances coïncident avec la période d'exercice et les conditions de l'attribution.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé une charge de rémunération fondée sur des actions de 0,1 million de dollars (1,6 million de dollars pour l'exercice clos le 25 décembre 2016) liée au régime d'options du chef de la direction et a augmenté le surplus d'apport du même montant.

Régime d'options sur actions des membres du personnel

Aux termes du régime d'options sur actions des membres du personnel (le « régime d'options sur actions du personnel »), la société a attribué, conformément à certaines modalités du contrat de travail du chef des finances, des options visant l'achat d'actions à droit de vote subalterne de la société, dont les droits ont été acquise au troisième anniversaire de la date d'attribution (le 31 octobre 2016). Les droits inhérents à ces options acquises peuvent être exercés à la date du premier appel public à l'épargne de la société ou du cinquième anniversaire de la date d'attribution (le 31 octobre 2018), selon la première date à survenir.

Aux termes du régime d'options sur actions du personnel, la société a également attribué des options à différents membres de l'équipe de direction de la société visant l'achat d'actions à droit de vote subalterne de la société. Les options sont acquises sur une période de trois ans et ne peuvent être exercées avant le 1^{er} janvier 2019. Les options viennent à expiration huit ans après la date de leur attribution.

Dans le cadre de ce régime, le chef des finances détient désormais 298 377 options à un prix d'exercice moyen de 10,39 \$ et l'équipe de direction de la société détient désormais 1 381 694 options à un prix d'exercice moyen de 18,49 \$.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a attribué 493 255 options sur actions supplémentaires au prix d'exercice moyen pondéré de 24,65 \$ (85 111 options sur actions attribuées au prix d'exercice moyen pondéré de 29,70 \$ pour l'exercice clos le 25 décembre 2016) l'action à droit de vote subalterne, aux termes des régimes d'options sur actions existants, qui prévoient le règlement des options uniquement en actions.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, 28 052 options sur actions ont été exercées au prix d'exercice de 8,51 \$ (aucune pour l'exercice clos le 25 décembre 2016).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, 159 529 options sur actions au prix d'exercice moyen pondéré de 21,74 \$ ont fait l'objet d'une renonciation (62 317 options sur actions au prix d'exercice de 21,45 \$ pour l'exercice clos le 25 décembre 2016).

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

La société a comptabilisé ces options attribuées comme si elles seraient réglées en instruments de capitaux propres en s'appuyant sur la juste valeur à la date d'attribution conformément à l'IFRS 2. La juste valeur des options attribuées aux termes du régime des employés a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes en fonction des hypothèses suivantes :

Date d'attribution des options	Nombre d'options	Prix d'exercice	Durée prévue jusqu'à l'expiration à compter de la date d'attribution	Volatilité du cours de l'action	Taux d'intérêt sans risque	Juste valeur des options à la date d'attribution
31 octobre 2013	241 935	8,51	5 ans	35,00 %	1,42 %	1,68 \$
1 ^{er} janvier 2014	217 103	8,51	6,5 ans	35,00 %	1,99 %	1,97 \$
8 septembre 2014	215 054	8,51	6,5 ans	35,00 %	2,02 %	5,60 \$
4 décembre 2014	492 287	8,51	6,5 ans	35,00 %	1,90 %	9,99 \$
6 juillet 2015	40 000	34,10	5,5 ans	26,00 %	0,76 %	7,18 \$
1 ^{er} octobre 2015	20 282	32,87	5,5 ans	26,00 %	0,81 %	7,47 \$
14 octobre 2015	15 000	33,91	5,5 ans	26,00 %	0,77 %	7,08 \$
31 octobre 2015	16 699	34,51	5,5 ans	26,00 %	0,88 %	8,13 \$
11 novembre 2015	5 000	34,90	5,5 ans	26,00 %	1,00 %	7,79 \$
4 décembre 2015	215 625	32,37	5,5 ans	26,00 %	0,92 %	6,80 \$
1 ^{er} février 2016	8 134	25,35	5,5 ans	26,00 %	0,67 %	4,68 \$
4 avril 2016	3 276	29,37	5,5 ans	26,00 %	0,70 %	6,21 \$
1 ^{er} mai 2016	1 641	32,52	5,5 ans	26,00 %	0,87 %	7,00 \$
15 août 2016	1 644	30,19	5,5 ans	26,00 %	0,58 %	5,29 \$
22 août 2016	1 628	30,22	5,5 ans	26,00 %	0,64 %	6,29 \$
29 août 2016	46 478	30,02	5,5 ans	26,00 %	0,68 %	6,29 \$
2 septembre 2016	12 636	30,14	5,5 ans	26,00 %	0,69 %	6,36 \$
6 septembre 2016	1 443	30,15	5,5 ans	26,00 %	0,66 %	6,39 \$
12 septembre 2016	1 365	30,09	5,5 ans	26,00 %	0,71 %	6,28 \$
26 septembre 2016	1 196	29,69	5,5 ans	26,00 %	0,58 %	5,47 \$
3 octobre 2016	577	27,58	5,5 ans	26,00 %	0,62 %	5,30 \$
7 novembre 2016	593	26,03	5,5 ans	26,00 %	0,71 %	5,33 \$
4 janvier 2017	489 502	24,64	5,5 ans	26,00 %	1,11 %	5,85 \$
27 février 2017	2 075	25,51	5,5 ans	26,00 %	1,12 %	5,48 \$
1 ^{er} mai 2017	1 678	25,90	5,5 ans	26,00 %	1,02 %	5,06 \$
Moins les options exercées	(28 052)					
Moins les renoncations	(344 728)					
Total	1 680 071					

La volatilité annuelle attendue est fondée sur des données de référence sectorielles en fonction d'un ensemble commun d'actions comparables du secteur, en tenant compte des tendances de volatilité sur cinq ans à la date d'attribution. Dans le cas des options attribuées avant le PAPE, le cours de l'action a été établi selon un calcul normalisé de la valeur d'entreprise tenant compte d'une décote d'illiquidité implicite variant de 15 % à 20 % découlant du statut de société fermée. Le taux d'intérêt sans risque repose sur les rendements d'obligations du gouvernement du Canada dont les échéances coïncident avec la période d'exercice et les conditions de l'attribution.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé une charge de rémunération fondée sur des actions de 2,3 millions de dollars (2,4 millions de dollars pour l'exercice clos le 25 décembre 2016) liée au régime des employés et a augmenté le surplus d'apport du même montant.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

22. Capital social

Le capital social autorisé de la société consiste en un nombre illimité d'actions émises et en circulation appartenant à deux classes distinctes : les actions à droit de vote subalterne et les actions à droit de vote multiple et, avec les actions à droit de vote subalterne : les « actions ». Les actions à droit de vote multiple sont détenues directement ou indirectement par les actionnaires principaux. Les actions à droit de vote multiple ne peuvent être émises qu'aux actionnaires principaux. Les actions à droit de vote subalterne et les actions à droit de vote multiple sont essentiellement identiques, à l'exception des droits de vote, des droits préférentiels de souscription et des droits de conversion qui sont rattachés aux actions à droit de vote multiple. Chaque action à droit de vote subalterne donne droit à un vote et chaque action à droit de vote multiple donne droit à 25 votes à l'égard de toutes les questions. Les actions à droit de vote multiple peuvent être converties en actions à droit de vote subalterne à raison de une pour une, à tout moment, au gré des porteurs de celles-ci, et automatiquement dans certaines autres circonstances. Les porteurs d'actions à droit de vote subalterne bénéficient de certains droits aux termes de clauses de protection dans le cas d'une offre publique d'achat visant les actions à droit de vote multiple.

Les porteurs d'actions à droit de vote multiple et d'actions à droit de vote subalterne auront le droit de recevoir des dividendes dont le versement sera prélevé des actifs de la société et dont les fonds sont légalement disponibles aux fins du versement de dividendes au moment et selon un montant et la forme que le conseil peut établir. La société versera des dividendes sur ces actions de rang égal si le conseil les déclare.

Le 15 avril 2016, la société a annoncé qu'elle avait conclu un placement privé visant 7 863 280 reçus de souscription (les « reçus de souscription ») au prix de 29,25 \$ le reçu de souscription. Le 2 septembre 2016, en parallèle avec la clôture de la transaction avec St-Hubert (voir la note 5), tous les reçus de souscription en cours ont été échangés contre une action à droit de vote subalterne, ce qui s'est traduit par l'émission de 7 863 280 actions à droit de vote subalterne pour un produit brut de 230,0 millions de dollars. La société a également émis 1 788 034 actions à droit de vote subalterne supplémentaires aux vendeurs de St-Hubert au prix de 30,14 \$, soit environ 53,9 millions de dollars, dans le cadre de la transaction avec St-Hubert (voir la note 5).

Le 16 juin 2017, la société a annoncé son intention de réaliser une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses actions à droit de vote subalterne. La société peut racheter jusqu'à 2 009 376 actions à droit de vote subalterne au cours de la période du 21 juin 2017 au 20 juin 2018. Les actions à droit de vote subalterne sont rachetées selon le cours de marché et toute action à droit de vote subalterne rachetée dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités sera annulée. Au 31 décembre 2017, la société avait racheté et annulé 1 468 006 actions à droit de vote subalterne pour 33,9 millions de dollars.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a versé 24,2 millions de dollars (21,1 millions de dollars au 25 décembre 2016) de dividendes sur les actions à droit de vote subalterne et les actions à droit de vote multiple.

Au 31 décembre 2017, 34 396 284 actions à droit de vote multiple et 24 176 606 actions à droit de vote subalterne étaient émises et en circulation.

Se reporter à la note 30, « Événements postérieurs à la date de clôture », pour des précisions sur les variations du capital social survenues après la clôture de l'exercice.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

Le tableau qui suit présente un résumé des variations du capital social de la société :

	Nombre d'actions ordinaires (en milliers)			Capital social (en milliers de dollars)		
	Actions ordinaires à droit de vote multiple	Actions ordinaires à droit de vote subalterne	Total des actions ordinaires	Actions ordinaires à droit de vote multiple	Actions ordinaires à droit de vote subalterne	Total du capital social
Solde au 27 décembre 2015	34 396	14 767	49 163	192 548 \$	245 453 \$	438 001 \$
Reçus de souscription, déduction faite des coûts, échangés contre des actions	–	7 863	7 863	–	223 674	223 674
Émission d'actions dans le cadre de la transaction avec St-Hubert	–	1 788	1 788	–	53 891	53 891
Actions émises aux termes du régime de réinvestissement des dividendes	–	7	7	–	227	227
Actions émises aux termes du régime d'options sur actions	–	1 161	1 161	–	7 931	7 931
Solde au 25 décembre 2016	34 396	25 586	59 982	192 548 \$	531 176 \$	723 724 \$
Actions émises aux termes du régime d'options sur actions (note 20)	–	28	28	–	351	351
Rachat d'actions	–	(1 468)	(1 468)	–	(33 857)	(33 857)
Émission d'actions dans le cadre de la transaction avec Pickle Barrel	–	30	30	–	750	750
Solde au 31 décembre 2017	34 396	24 176	58 572	192 548	498 420	690 968

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

23. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises au cours de la période. Le résultat dilué par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions émises au cours de la période.

Le tableau qui suit présente le calcul du résultat de base et dilué par action attribuable aux actionnaires ordinaires :

	Exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017			Exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016		
	Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	Nombre moyen pondéré d'actions	Résultat par action	Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	Nombre moyen pondéré d'actions	Résultat par action
De base	109 726 \$	59 569	1,84 \$	67 218 \$	52 360	1,28 \$
Dilué	109 726 \$	62 099	1,77 \$	67 218 \$	55 135	1,22 \$

Le nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour calculer le bénéfice par action de base et le bénéfice par action dilué est résumé ci-après :

	31 décembre 2017	25 décembre 2016
Actions ordinaires	59 569 272	52 360 491
Incidence des options sur actions émises ¹⁾	2 529 806	2 774 933
	<u>62 099 078</u>	<u>55 135 424</u>

¹⁾ 580 744 actions ont été exclues au 31 décembre 2017 en raison de leur effet antidilutif (358 264 actions au 25 décembre 2016).

24. Gestion du capital

Le capital correspond à la dette à long terme et aux capitaux propres. Dans sa gestion du capital, la société entend protéger sa capacité à poursuivre son exploitation tout en maintenant la souplesse financière nécessaire pour investir dans de nouvelles occasions d'affaires qui procureront des rendements intéressants à ses actionnaires. Les principales activités menées par la société en vue de dégager des rendements intéressants sont notamment la construction et les améliorations locatives connexes de restaurants existants et nouveaux, le développement de nouveaux concepts commerciaux, l'acquisition de concepts de restaurants complémentaires au portefeuille de marques de restaurants de la société, l'investissement dans les technologies de l'information pour accroître la taille et soutenir l'expansion du réseau de restaurants multimarques de la société, l'investissement dans l'entretien des immobilisations corporelles utilisées dans le cadre des activités de transformation et de distribution d'aliments de la société et l'investissement dans des technologies ainsi que dans la recherche et le développement pour améliorer la fabrication de produits alimentaires.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

Les principales sources de capital de la société sont les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation, une ligne de crédit renouvelable, la dette à long terme et l'émission de capital social. Ces sources sont utilisées pour financer les obligations de la société à l'égard du service de la dette, ses dépenses d'investissement, ses besoins en fonds de roulement et ses distributions de dividendes aux actionnaires.

La société surveille ses dépenses d'investissement prévues afin d'assurer que des rendements acceptables soient dégagés des fonds investis et elle augmente ou diminue son programme en conséquence. Les dépenses d'investissement peuvent également être ajustées selon l'évolution de la conjoncture économique, les objectifs des actionnaires, les besoins en trésorerie de l'entreprise et la situation des marchés financiers.

Le tableau qui suit fournit certains renseignements sur la structure du capital de la société et sa situation financière :

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2017	Au 25 décembre 2016
Partie courante de la dette à long terme (note 18)	2 916	2 443
Dette à long terme (note 18)	401 700	410 703
Lettres de crédit (note 26)	635	651
Total	405 251	413 797
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	607 420	553 942
Total du capital sous gestion	1 012 671 \$	967 739 \$

La facilité de crédit à terme comporte des clauses restrictives usuelles de nature financière et autre, y compris le maintien de certains ratios de levier et d'un ratio de couverture de la charge fixe qui sont calculés trimestriellement sur une période de quatre trimestres consécutifs. Au 31 décembre 2017 et au 25 décembre 2016, la société respectait toutes les clauses restrictives.

25. Flux de trésorerie

Les variations des éléments du fonds de roulement hors trésorerie, déduction faite de l'incidence des acquisitions et des activités abandonnées, s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017	Exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016
Débiteurs	22 445 \$	(4 031) \$
Stocks	2 225	2 468
Actifs détenus en vue de la vente	—	7 274
Impôt sur le résultat à payer	(550)	4 731
Charges payées d'avance et autres actifs	(2 251)	1 736
Créditeurs et charges à payer	(10 698)	(12 993)
Passif lié aux cartes-cadeaux	(5 394)	4 091
Impôt sur le résultat versé	10 762	2 229
Variation des intérêts à payer	(2 134)	(2 364)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	14 405 \$	3 141 \$

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

26. Engagements, éventualités et garanties

La société est partie et éventuellement assujettie à diverses réclamations de tiers dans le cours normal de ses activités se rapportant, entre autres, à la main-d'œuvre et à l'emploi, à la réglementation, aux franchisés et à l'environnement. De plus, la société est partie et éventuellement assujettie aux vérifications habituelles des administrations fiscales des paliers fédéral et provincial en ce qui a trait à l'impôt sur le résultat, aux taxes à la consommation et à l'impôt sur le capital et, par conséquent, elle pourrait être assujettie à des cotisations fiscales ou à de nouvelles cotisations par suite de ces vérifications.

Bien que l'issue de ces procédures ne puisse être prévue avec certitude, la direction considère actuellement que le risque auquel la société est exposée en raison de ces réclamations et de ces litiges, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des polices d'assurance de la société ou ne font l'objet d'aucune provision, n'est pas suffisamment significatif pour être présenté dans ces états financiers consolidés.

L'encours des lettres de crédit de la société s'élève à 0,6 million de dollars (0,7 million de dollars au 25 décembre 2016). Ces lettres de crédit sont principalement destinées à diverses entreprises de services publics qui desservent des établissements détenus par la société ou franchisés et au soutien financier externe de certains franchisés qui ont besoin de fonds pour régler les redevances de franchise initiales et les frais de conversion, le cas échéant, payables à la société. La probabilité d'un prélèvement sur les lettres de crédit par suite d'un manquement de la part d'un franchisé est faible.

Obligation découlant des contrats de location simple

La société a une obligation en vertu de certains contrats de location principalement attribuables à des franchisés. En cas de défaut de la part des franchisés, la société demeure l'ultime responsable des montants à payer aux propriétaires en vertu des contrats de location. Les paiements minimaux futurs en lien avec les activités poursuivies au titre de ces contrats de location simple, en plus de ceux découlant des contrats de location simple de la société pour la conduite des activités de ses propres établissements, sont présentés ci-dessous. Les montants bruts comprennent les obligations minimales en vertu de baux immobiliers (autres que ceux s'appuyant sur des ventes) qui sont sous-loués à des franchisés dans le cours normal des activités. La société dispose d'un certain nombre d'options pour réduire ces obligations et aucun passif additionnel important n'a résulté de ces contrats de location par le passé.

(en milliers de dollars canadiens)	Montant brut des paiements au titre des contrats de location simple ¹⁾	Produits attendus des sous-locations	Montant net des paiements au titre des contrats de location simple
Paiements exigibles avant la clôture de la période			
2018	119 113 \$	82 955 \$	36 158 \$
2019	108 285	76 051	32 234
2020	98 729	68 527	30 202
2021	87 169	59 294	27 875
2022	71 627	48 610	23 017
Par la suite	224 714	138 124	86 590
	<u>709 637 \$</u>	<u>473 561 \$</u>	<u>236 076 \$</u>

¹⁾ Paiements minimaux au titre des locations à l'exclusion des impôts et des taxes, des assurances et d'autres frais d'occupation.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

Obligations découlant des contrats de location-financement

La société a des obligations en vertu de contrats de location-financement visant des terrains et des bâtiments. Ces contrats ont une durée résiduelle moyenne d'environ 7,3 ans (7,1 ans au 25 décembre 2016).

(en milliers de dollars canadiens)	Paiements au titre des contrats de location- financement
Paiements exigibles avant la clôture de l'exercice	
2018	4 779 \$
2019	4 738
2020	4 389
2021	4 174
2022	3 816
Par la suite	16 588
	<u>38 484 \$</u>

Clauses d'indemnisation

Outre les garanties susmentionnées, la société a aussi fourni des indemnités d'usage dans le cours normal des activités et dans le cadre de cessions et d'acquisitions d'entreprises, et elle reçoit de telles indemnités. Ces indemnités ont trait à des éléments liés à l'impôt, aux litiges et aux réclamations qui incombent à une contrepartie par suite d'une transaction. Jusqu'à ce que des événements surviennent ou que des réclamations soient faites en vertu de ces clauses, il n'est pas possible de déterminer de façon raisonnable le montant du passif lié à de telles indemnités. Par le passé, la société n'a pas effectué de paiements importants en regard de ce type d'indemnités.

27. Instruments financiers et gestion du risque

Risque de marché

Le risque de marché s'entend de la perte qui pourrait découler des variations de facteurs comme les taux d'intérêt et le prix des marchandises et de l'incidence éventuelle de ces facteurs sur d'autres contreparties.

Risque de taux d'intérêt

La société est exposée au risque de taux d'intérêt du fait de sa dette à long terme à taux variable. Pour gérer ce risque, elle surveille de près la conjoncture des marchés pour déceler des changements potentiels dans les taux d'intérêt, et elle peut conclure à l'occasion des contrats dérivés sur taux d'intérêt.

Risque marchandises

La société est exposée aux hausses du prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation des restaurants qu'elle détient et des activités de sa division de transformation des aliments et de distribution. Pour gérer ce risque, elle conclut des contrats d'approvisionnement couvrant une partie de ses besoins en certains produits de consommation qui sont liés à des marchandises.

Risque de liquidité et risque lié à la disponibilité des capitaux

Le risque de liquidité représente le risque que la société ne puisse répondre à ses besoins en trésorerie ou ne puisse financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le risque de liquidité comprend également le risque de ne pas être en mesure de réaliser des actifs au moment opportun, à un prix raisonnable.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

Si la performance ou la situation financière de la société se détériorait, la capacité de la société d'obtenir du financement auprès de sources externes pourrait être restreinte. De plus, les marchés du crédit et les marchés financiers sont exposés à des risques inhérents à l'échelle mondiale, ce qui peut influencer de façon défavorable sur la capacité de la société à financer sa dette à long terme à l'échéance. La société atténue ces risques en maintenant une capacité d'emprunt suffisante en vertu de ses facilités de crédit, en variant les dates d'échéance de ses obligations à long terme et en surveillant activement la conjoncture des marchés.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte découlant de l'incapacité des clients et d'autres contreparties de la société à respecter leurs obligations en matière de paiement.

Le risque de crédit auquel la société est exposée dans le cours normal de ses activités se rapporte à ses clients, principalement des franchisés, à ses coentreprises et aux clients de détail de ses activités de fabrication de produits alimentaires. La société procède régulièrement à des évaluations du crédit portant sur la situation financière de ses clients nouveaux et existants, principalement des franchisés, et elle examine la recouvrabilité de ses créances clients et autres débiteurs à long terme afin d'atténuer toute possibilité de perte sur créances.

Le tableau qui suit présente le classement chronologique des débiteurs de la société, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 31 décembre 2017 et au 25 décembre 2016 :

(en milliers de dollars canadiens)

	Au 31 décembre 2017				Au 25 décembre 2016			
	En règle	En souffrance depuis plus de 30 jours	En souffrance depuis plus de 60 jours	Total	En règle	En souffrance depuis plus de 30 jours	En souffrance depuis plus de 60 jours	Total
Débiteurs	49 933 \$	7 355 \$	15 567 \$	72 855 \$	75 781 \$	7 584 \$	9 844 \$	93 209 \$
Moins la provision pour créances douteuses	570	379	10 915	11 864 \$	822	612	7 870	9 304 \$
Débiteurs, montant net	49 363 \$	6 976 \$	4 652 \$	60 991 \$	74 959 \$	6 972 \$	1 974 \$	83 905 \$

Toutes les créances irrécouvrables importantes ont été constatées dans la provision. Au 31 décembre 2017, la société estime que la provision de 11,9 millions de dollars (9,3 millions de dollars au 25 décembre 2016) était suffisante pour couvrir tout risque de crédit lié au solde des créances en souffrance. Les autres créances en souffrance n'ont pas été classées comme douteuses du fait qu'elles devraient vraisemblablement être recouvrées.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers dérivés correspond au montant estimé que la société recevrait ou paierait pour liquider les instruments à la date de clôture. Les justes valeurs ont été déterminées par référence aux prix fournis par les contreparties. Les justes valeurs de tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisées dans les autres passifs à long terme des bilans consolidés.

Les différents niveaux de données d'entrée utilisées pour déterminer les justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 – ces données s'entendent des cours (non ajustés) auxquels la société peut avoir accès, sur des marchés actifs, pour des actifs financiers ou des passifs financiers identiques.
- Niveau 2 – ces données concernant l'actif financier ou le passif financier, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données de niveau 2 comprennent notamment les cours sur des marchés actifs pour des actifs financiers ou des passifs financiers similaires et les données d'entrée autres que les cours du marché qui sont observables pour les actifs financiers ou les passifs financiers.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

- Niveau 3 – ces données sont des données non observables concernant l'actif financier ou le passif financier; elles sont utilisées dans les cas où il n'y a pas, ou guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif financier ou au passif financier.

Les justes valeurs des instruments financiers ont été établies comme il est indiqué ci-après.

Dettes à long terme

La juste valeur (niveau 2) est établie en fonction du taux d'emprunt marginal actuel de la société pour des conventions d'emprunt de type similaire. La valeur comptable de la dette liée au financement actuel de la société se rapproche de sa juste valeur au 31 décembre 2017.

Autres instruments financiers

Les autres instruments financiers de la société consistent en la trésorerie, les débiteurs, les créances liées à des franchisés, le montant à recevoir de parties liées ainsi que les créditeurs et charges à payer. La valeur comptable de ces instruments financiers se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme ou de l'application des taux d'intérêt du marché.

28. Parties liées

Actionnaires

Au 31 décembre 2017, les actionnaires principaux détenaient 65,3 % du nombre total d'actions émises et en circulation ainsi que 97,7 % du contrôle des voix associées à l'ensemble des actions. Cara Holdings détient 24,7 % du total des actions émises et en circulation, ce qui représente 41,0 % du contrôle des voix. Fairfax détient 40,5 % du total des actions émises et en circulation, ce qui représente 56,7 % du contrôle des voix. Se reporter à la note 30, « Événements postérieurs à la date de clôture » pour des précisions sur les variations du capital social survenues après la clôture de l'exercice.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a versé un dividende de 0,40676 \$ par action à droit de vote subalterne et par action à droit de vote multiple (0,40676 \$ au cours de l'exercice clos le 25 décembre 2016). Le montant des dividendes versés à Fairfax s'est élevé à 9,5 millions de dollars (8,1 millions de dollars pour l'exercice clos le 25 décembre 2016), et le montant des dividendes versés à Cara Holdings s'est élevé à 5,9 millions de dollars (5,9 millions de dollars pour l'exercice clos le 25 décembre 2016).

Le 30 mars 2016, la société a conclu une convention d'engagement à l'égard des actions avec Fairfax selon laquelle Fairfax a pris l'engagement soit d'exercer intégralement son droit préférentiel de souscription pour acheter la quote-part lui revenant des actions à droit de vote subalterne émises par la société sur le marché public pourvu que le prix d'offre ne dépasse pas 30,00 \$ l'action, soit d'acheter pour 200,0 millions de dollars d'actions à droit de vote subalterne au prix de 26,20 \$ l'action. Fairfax a aussi conservé son droit préférentiel de souscription pour acheter la quote-part lui revenant des actions à droit de vote subalterne émises par la société sur le marché public à un prix supérieur à 30,00 \$ l'action. En contrepartie de l'engagement de Fairfax, la société a versé à Fairfax une commission de 4,0 millions de dollars.

Le 15 avril 2016, Fairfax a acquis 3 487 180 reçus de souscription représentant une tranche d'environ 102,0 millions de dollars du produit brut total de 230,0 millions de dollars. Le 2 septembre 2016, en parallèle avec la clôture de la transaction avec St-Hubert (voir la note 5), tous les reçus de souscription en cours ont été échangés contre une action à droit de vote subalterne. Au 25 décembre 2016, la quote-part des équivalents de dividendes versés sur les reçus de souscription s'élevait à 0,7 million de dollars.

Fairfax et la société sont parties à une entente en matière de services et d'achats partagés. Aux termes de cette entente, Fairfax est autorisée à négocier au nom de la société (et au nom des entreprises de restauration associées de Fairfax) le recours à des ententes en matière de services et d'achats partagés pour tout ce qui se rapporte aux

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

activités de Cara, notamment les aliments et les boissons, la technologie de l'information, le traitement des paiements, le marketing et la publicité ou tout autre service de logistique. Il n'y a eu aucune transaction aux termes de cette entente au cours des exercices clos le 31 décembre 2017 et le 25 décembre 2016.

La société a pour politique de mener toutes les transactions et de régler tous les soldes avec des parties liées selon les modalités du marché.

Après la clôture de l'exercice, 3 400 000 millions d'actions à droit de vote subalterne ont été émises à la valeur d'échange en faveur de Fairfax dans le cadre de la fusion avec The Keg réalisée le 22 février 2018. Au 9 mars 2018, Fairfax détenait 7 224 180 actions à droit de vote subalterne et 19 903 378 actions à droit de vote multiple, soit 43,5 % du nombre total d'actions émises et en circulation et 56,9 % du contrôle des voix.

La société a choisi de ne pas comptabiliser la fusion comme un regroupement d'entreprises aux termes de l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, puisque la transaction représente un regroupement d'entités sous contrôle conjoint de Fairfax. Par conséquent, le regroupement sera comptabilisé à la valeur comptable.

Prestataire de services d'assurances

Certaines des polices d'assurance de Cara sont détenues par une société qui est une filiale de Fairfax. Cette transaction est conforme aux modalités du marché. Au 31 décembre 2017, aucun paiement n'était dû.

Participation dans les coentreprises d'Original Joe's

La société a formé des coentreprises avec certaines franchises d'Original Joe's. La société détient une participation en actions variable dans ces restaurants, ainsi que des emprunts à terme et des emprunts remboursables à vue liés à la construction de nouveaux restaurants, à des rénovations et au fonds de roulement. Le solde du montant à recevoir de parties liées de 12,2 millions de dollars (12,8 millions de dollars au 25 décembre 2016) se compose des emprunts à terme et des emprunts remboursables à vue garantis par les actifs de restauration de la coentreprise; il a été comptabilisé à la juste valeur et s'accumulera jusqu'à concurrence de la valeur recouvrable sur la durée à courir des emprunts. Les emprunts à terme portent intérêt à des taux variant de 7,75 % à 9,76 % et viennent tous à échéance le 21 septembre 2018. Les emprunts à terme sont révisés et reconduits une fois l'an. La partie courante prévue de ces emprunts se chiffre à 2,2 millions de dollars (2,4 millions de dollars au 25 décembre 2016). Les emprunts remboursables à vue portent intérêt au taux de 5 % et ne sont assortis d'aucune modalité de remboursement spécifique. Des ententes de mise en commun ont été établies entre les coentreprises aux fins du partage des coûts et du remboursement des emprunts, de sorte que certains restaurants sous propriété commune conviennent que les liquidités disponibles de ces restaurants peuvent être affectées au remboursement des encours au sein du groupe. La direction établit la juste valeur de ces emprunts en fonction des flux de trésorerie attendus du restaurant actualisés au taux de 15 %. Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017, la société a facturé des intérêts totalisant 0,8 million de dollars (0,1 million de dollars pour l'exercice clos le 25 décembre 2016) sur les emprunts à terme et les emprunts remboursables à vue.

La société facture aux franchisés en coentreprise d'Original Joe's des redevances de 5 % et des frais de marketing de 2 % sur leur chiffre d'affaires net. Au 31 décembre 2017, le solde des débiteurs comprenait un montant de 0,4 million de dollars (0,5 million de dollars au 25 décembre 2016) à recevoir de parties liées au titre de ces redevances et frais de marketing. Ces transactions sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et convenue par les parties liées conformément au contrat de franchise.

La participation de la société dans les coentreprises et les entreprises associées est majorée de la quote-part du bénéfice réalisé. Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017, une augmentation de 0,4 million de dollars (une réduction de 0,1 million de dollars pour l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016) du solde de la participation a été comptabilisée relativement à la quote-part du bénéfice et des pertes de l'exercice qui revient à la société et prise en compte dans la quote-part du bénéfice tiré de la participation dans des entreprises associées et des coentreprises à l'état du résultat net.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

Participation dans la coentreprise Burger's Priest

Le 1^{er} juin 2017, la société a acquis une participation dans une coentreprise dans New & Old Kings and Priests Restaurants Inc. (« Burger's Priest ») pour une contrepartie en trésorerie de 14,7 millions de dollars. Burger's Priest détient et exploite quatorze restaurants décontractés à service rapide situés en Ontario et en Alberta. La société détient une participation de 79,4 % dans la coentreprise, la participation résiduelle de 20,6 % étant détenue par un tiers qui dispose d'une convention d'indexation pouvant faire croître sa participation jusqu'à un maximum de 50 % si certains bénéfices cibles sont atteints. La transaction est considérée comme une entente de coentreprise, car les deux parties ont le contrôle conjoint et toutes les activités pertinentes nécessitent le consentement unanime des deux parties. La société a comptabilisé la participation au moyen de la méthode de la mise en équivalence.

La participation de la société est majorée de la quote-part du bénéfice réalisé. Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017, une hausse de 0,4 million de dollars du solde de la participation a été comptabilisée relativement à la quote-part du bénéfice qui revient à la société pour la période et prise en compte dans la quote-part du bénéfice tiré de la participation dans des entreprises associées et des coentreprises à l'état du résultat net.

Participation dans un restaurant en coentreprise

La société détient une participation dans une coentreprise visant la construction de deux nouveaux restaurants avec un tiers. Au 31 décembre 2017, la société avait investi un montant de 4,6 millions de dollars, comptabilisé dans les créances à long terme. Le prêt n'est pas garanti, ne porte pas intérêt et n'a pas de modalités de remboursements définies. La société et le tiers détiennent tous les deux une participation de 50 % dans la coentreprise. La transaction est considérée comme une entente de coentreprise, car les deux parties ont le contrôle conjoint et toutes les activités pertinentes nécessitent le consentement unanime des deux parties. La société a comptabilisé la participation au moyen de la méthode de la mise en équivalence.

La participation de la société est majorée de la quote-part du bénéfice réalisé. Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017, une réduction de 0,5 million de dollars du solde de la participation a été comptabilisée relativement à la quote-part des pertes qui revient à la société pour la période et prise en compte dans la quote-part du résultat des entreprises associées et des coentreprises à l'état du résultat net.

Participation dans la coentreprise Rose Reisman Catering

Dans le cadre de l'acquisition de Pickle Barrel réalisée le 1^{er} décembre 2017, la société a acquis une participation de 50 % dans Rose Reisman Catering. La transaction est considérée comme une entente de coentreprise, car les deux parties ont le contrôle conjoint et toutes les activités pertinentes nécessitent le consentement unanime des deux parties. La société a comptabilisé la participation au moyen de la méthode de la mise en équivalence.

La participation de la société est majorée de la quote-part du bénéfice réalisé. Au cours de l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017, il n'y a eu aucun changement au solde de la participation relativement à la quote-part du bénéfice qui revient à la société pour la période.

Toutes les entités dont il est question ci-dessus sont des parties liées en raison du contrôle conjoint ou de l'influence notable qu'exerce la société sur elles.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

Transactions avec les principaux dirigeants

Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la société ou de sa filiale, directement ou indirectement, y compris tout administrateur externe de la société ou de sa filiale. Les principaux dirigeants peuvent également participer aux régimes de rémunération fondée sur des actions et au régime d'épargne à cotisations définies de la société.

La rémunération des principaux dirigeants de la société se compose comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017	Exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016
Avantages du personnel à court terme	4 437 \$	4 973 \$
Régimes incitatifs à long terme	1 478	2 557
Indemnités de départ	–	577
Rémunération totale	<u>5 915 \$</u>	<u>8 107 \$</u>

Il n'y a eu aucune autre transaction avec des parties liées entre la société et ses principaux dirigeants ou leurs parties liées, y compris les autres entités sur lesquelles ils exercent un contrôle.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La société est le promoteur de plusieurs régimes de retraite à prestations définies et d'un régime de retraite à cotisations définies, tel qu'il est décrit à la note 20. Les cotisations que la société a versées à ces régimes en 2017 se sont élevées à 2,3 millions de dollars (1,9 million de dollars pour l'exercice clos le 25 décembre 2016). Les cotisations versées par la société à ses régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont présentées à la note 20. La société ne se voit pas rembourser les frais qu'elle engage dans le cadre de la prestation de services à ces régimes.

Principales filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par la société. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés. Les soldes et les transactions intersociétés sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

29. Informations sectorielles

Cara divise ses activités en quatre secteurs, soit les restaurants exploités par la société, les restaurants franchisés, la transformation d'aliments et la distribution, et les activités du secteur Central.

Le secteur des restaurants exploités par la société englobe les restaurants détenus par la société, la quote-part des résultats de 54 restaurants exploités en coentreprise aux termes de la participation dans Original Joe's, la participation dans Burger's Priest et le restaurant 1909 Taverne moderne exploité en coentreprise, ainsi que les ventes tirées du service de restauration, qui génèrent des produits au moyen des ventes directes de plats cuisinés et de boissons aux clients.

Le secteur des restaurants franchisés englobe quant à lui le réseau de restaurants franchisés de la société, qui sont exploités sous ses diverses marques et dont la société tire des redevances calculées selon un pourcentage convenu

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

du chiffre d'affaires des restaurants franchisés. Cara fournit un soutien financier à certains franchisés et les produits déclarés des redevances de franchises sont présentés après déduction de tout soutien fourni.

Le secteur de la transformation d'aliments et de la distribution représente les ventes de produits de marque St-Hubert et d'autres marques privées fabriqués dans l'usine de la société et expédiés depuis ses centres de distribution vers les épiceries et son réseau de restaurants St-Hubert.

Le secteur Central comprend le chiffre d'affaires des services du centre d'appels qui rapporte des frais de gestion sur les commandes effectuées par téléphone, par application mobile ou par Internet hors site traitées pour le compte des restaurants exploités par la société et des restaurants franchisés, les produits générés par la location d'immeubles et de certaines pièces de matériel aux franchisés, ainsi que les redevances de nouvelles franchises et les frais de renouvellement perçus. Le secteur Central englobe aussi les charges de la société (autres que pour les restaurants), notamment les charges liées au personnel du siège social, les coûts indirects non liés au personnel, les coûts liés aux fonctions financières et au soutien technologique, les frais d'occupation, ainsi que les frais généraux et les coûts liés aux services de soutien administratif qui sont neutralisés par les rabais sur achats. La société a déterminé que la répartition des produits et des charges de la société (autres que pour les restaurants), qui comprennent les coûts liés aux fonctions financières et au soutien technologique, les frais d'occupation, ainsi que les frais généraux et les coûts liés aux services de soutien administratif, ne rend pas compte de la façon dont elle gère ses activités et elle n'a pas imputé ces produits et ces charges à un secteur en particulier.

Le chef de la direction et le chef des finances sont les principaux décideurs opérationnels de la société et ils examinent régulièrement les activités d'exploitation et la performance de chacun des secteurs. Ils utilisent le résultat d'exploitation comme mesure clé pour évaluer la performance de chaque secteur et pour prendre des décisions concernant la répartition des ressources. Les méthodes comptables utilisées pour les secteurs opérationnels à présenter sont les mêmes que celles décrites dans le sommaire des principales méthodes comptables de la société. Les résultats sectoriels comprennent des éléments directement attribuables à un secteur en particulier, ainsi que ceux qui peuvent y être attribués de façon raisonnable.

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017	Exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016
Produits bruts		
Chiffre d'affaires	439 100 \$	288 443 \$
Quote-part du chiffre d'affaires des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(32 374)	(1 921)
Chiffre d'affaires des restaurants exploités par la société	406 726	286 522
Produits tirés des restaurants franchisés	93 090	75 172
Quote-part des produits tirés des redevances des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(88)	182
Produits tirés des redevances	93 002	75 354
Transformation des aliments et distribution	248 153	84 194
Secteur Central	24 920	15 614
Produits non attribués	2 440	1 772
	775 241 \$	463 274 \$
Produits d'exploitation		
Restaurants exploités par la société	27 740 \$	13 664 \$
Restaurants franchisés	84 431	67 244
Transformation des aliments et distribution	4 763	3 806
Secteur Central	23 015	24 251
Quote-part des résultats des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence incluse dans les secteurs des restaurants exploités par la société et des restaurants franchisés	(1 101)	(134)
Produits non attribués	(10 154)	(6 790)
	128 694 \$	102 041 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		
Restaurants exploités par la société	14 763 \$	16 214 \$
Restaurants franchisés	-	-
Transformation des aliments et distribution	10 571	1 906
Secteur Central	25 722	14 030
	51 056 \$	32 150 \$
Dépenses d'investissement		
Restaurants exploités par la société	40 229 \$	31 907 \$
Restaurants franchisés	-	-
Transformation des aliments et distribution	3 521	1 284
Secteur Central	13 907	11 477
	57 657 \$	44 668 \$

Les Entreprises Cara Limitée

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 31 décembre 2017 et l'exercice de 52 semaines clos le 25 décembre 2016

30. Événements postérieurs à la date de clôture

Le 23 janvier 2018, la société a annoncé qu'elle avait signé une entente visant sa fusion avec Keg Restaurants Ltd. pour une contrepartie d'environ 200,0 millions de dollars, se composant d'un montant de trésorerie de 105,0 millions de dollars et de 3 801 123 actions à droit de vote subalterne de Cara, émises à la valeur d'échange. De plus, Cara pourrait devoir verser une contrepartie en trésorerie supplémentaire de 30,0 millions de dollars à l'atteinte de certaines cibles financières au cours des trois premiers exercices suivant la clôture.

La fusion a été réalisée le 22 février 2018. La portion en trésorerie du prix d'achat a été réglée au moyen d'un prélèvement effectué sur la facilité de crédit existante de la société et de l'émission de 3 801 123 actions à droit de vote subalterne. Une tranche de 3 400 000 du total des actions à droit de vote subalterne émises ont été émises en faveur de Fairfax, une partie liée, en guise de contrepartie partielle, de sorte qu'après la clôture, Fairfax détiendra en propriété véritable 7 224 180 actions à droit de vote subalterne et 19 903 378 actions à droit de vote multiple de Cara, ce qui représente 43,5 % du nombre total d'actions émises et en circulation et 56,9 % du contrôle des voix.

La société a choisi de ne pas comptabiliser la fusion comme un regroupement d'entreprises aux termes de l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, puisque la transaction représente un regroupement d'entités sous contrôle conjoint de Fairfax. Par conséquent, le regroupement sera comptabilisé à la valeur comptable.

Le 9 mars 2018, le conseil d'administration de la société a déclaré un dividende de 0,1068 \$ par action ordinaire à droit de vote subalterne et à droit de vote multiple. Le dividende sera versé le 16 avril 2018 aux actionnaires inscrits à la clôture des registres le 31 mars 2018.